

Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation	
Philosophie	M2B
Site de formation :	Toulouse – Croix de Pierre

MEMOIRE

PLACE DU TRAVAIL ET STATUT DU TRAVAILLEUR DANS LA SOCIÉTÉ : APPORTS HÉGELIENS

Nicolas ESCATS

Directeur-trice de mémoire (en précisant le statut)	Co-directeur-trice de mémoire (en précisant le statut)
Mr. Axel Mansueto Professeur Agrégé de Philosophie	
Membres du jury de soutenance : (en précisant le statut)	
Mme Laëtizia MOUZE Maître de Conférences au département de Philosophie de l'Université de Toulouse 2 "Jean-Jaurès"	
Soutenu le 23/06/2021	

Remerciements

Ma famille, pour son soutien en cette période difficile,
Axel MANSUETO, pour sa patience, son écoute et sa bienveillance,
Dennis K., pour ses précisions sur l'histoire économique prussienne.

Introduction

1. Perspective générale et contextualisation

Définitions

Il convient de commencer cette réflexion par une définition de la notion de « travail » telle qu'elle est habituellement acceptée :

« Activité humaine de transformation de la nature en vue de la satisfaction des besoins sociaux, caractérisée par sa division croissante. D'abord dépourvu de toute dignité propre, le travail devenu marchandise dans le cadre du salariat va conduire à redéfinir, en même temps que son concept philosophique, son statut juridique, économique et social.¹ »

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette définition. Premièrement, le travail est une action de l'homme sur la nature : l'effort du travailleur résulte en une transformation de ressources ou d'éléments présents dans la nature à l'état brut. Dans le cadre de notre réflexion, nous retiendrons la division moderne de l'économie en trois principaux secteurs d'activité² et l'appliquerons à l'économie européenne du XIX^{ème} siècle. On peut alors distinguer le travail d'extraction, de chasse ou de récolte, qui consiste à s'approprier physiquement la matière brute, de celui de transformation, qui consiste à donner une forme plus spécialisée à cette matière brute. Le mineur, le paysan ou le chasseur appartiennent à la première catégorie ; l'ouvrier et l'artisan à la seconde. S'ajoute à ces deux catégories le travail consistant à échanger ces marchandises pour en tirer un profit, et le travail consistant à procurer un service, qu'il soit d'ordre médical, juridique, financier, spirituel, éducatif ou récréatif. Cette dernière catégorie comprend les commerçants, médecins, juristes, banquiers, assureurs, prêtres et enseignants ; elle se distingue par le fait qu'à l'exception peut-être des médecins praticiens, le travail fourni est d'ordre intellectuel et n'implique pas un contact direct avec la matière contrairement aux deux catégories précédentes que l'on peut regrouper sous l'appellation générique de « métiers manuels ».

1 Michel BLAY dir., *Grand Dictionnaire de la Philosophie*, Larousse, gallica.bnf.fr

2 Colin CLARK, *Conditions of Economic Progress*, 1940

Il en découle inévitablement une pénibilité et une qualification différente : extraire du calcaire à ciel ouvert requiert peu de connaissances théoriques, mais un très grand effort physique ; inversement enseigner les mathématiques requiert de grandes connaissances théoriques, mais n'est pas pénible physiquement, indépendamment de l'organisation du système éducatif. Cette différence de qualification se traduit de manière générale par des salaires minimum, juste suffisants à assurer une existence digne pour les ouvriers et plus élevés pour les professions libérales³. La pénibilité n'est elle que peu prise en compte d'un point de vue salarial ; bien que les mentalités aient très récemment évolué, seuls des métiers très spécialisés sont aujourd'hui considérés comme pénibles ou à risque. Or on peut faire ici l'hypothèse que cette non-proportionnalité de la pénibilité et de la rémunération est l'une des origines du sentiment d'injustice et des mouvements sociaux qui seront revendiqués par la tradition marxiste. Il faut ici examiner le concept de « société civile », qui occupe une place essentielle dans la philosophie du droit de HEGEL. Nous partirons du postulat de Jean-François KERVÉGAN, selon qui « Hegel est sans conteste celui qui a le premier élaboré le concept moderne de société civile »⁴. C'est aussi le titre de la deuxième section du troisième moment des *Principes de la Philosophie du Droit* : l'un des enjeux de l'ouvrage est de la définir. La société civile correspond chez HEGEL au second moment du développement de l'Esprit : le premier correspond à la famille, le second à la société civile et le troisième à l'État. Il convient donc de distinguer ces trois entités ; GANS mentionne explicitement l'enjeu de cette distinction. Citons Jean-François KERVÉGAN qui écrit à propos du concept de société civile et à titre de commentaire :

« [...] on peut le cerner sommairement en indiquant qu'elle [la société civile] repose sur une interaction complexe des régulations économiques spontanées étudiées dans le « système des besoins », de l'encadrement juridique assuré par « l'administration du droit » [...], enfin de l'intervention administrative et de la structuration institutionnelle (communes, corporations) de cette « sphère de la médiation ». La société civile doit donc être comprise comme la part non politique du vivre en commun des hommes, portée au jour par le monde moderne [...], dont la « rationalité supérieure » tient largement au fait qu'il reconnaît les droits, qu'il reconnaît les droits du non-politique, - ceux de l'économique, ceux du « social »⁵.

3 E. CHEVALIER, *Les salaires au XIXème siècle*, BnF, reproduction éd. 1886.

4 Jean-François KERVÉGAN dans G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, Présentation, p. 74, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition.

5 Jean-François KERVÉGAN dans G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §182, note 2, pp. 349-350, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition.

On voit donc que la société civile est une notion complexe qui renvoie tant à l'aspect économique qu'à l'aspect social, et qui se distingue fondamentalement de l'appareil étatique.

Relevons dans cette définition le terme de « système des besoins » : HEGEL l'emploie pour définir le premier moment de la société civile qui est alors « *la médiation du besoin et la satisfaction de l'individu-singulier par son travail et par le travail et la satisfaction des besoins de tous les autres, - le système des besoins* »⁶. Ce modèle, emprunté à SMITH, est celui d'une interdépendance réciproque entre les membres de la société civile lui donnant une consistance économique. Chaque individu a des besoins spécifiques et des compétences elles aussi spécifiques qui lui permettent de subvenir à certains types de besoins ; mais il est rare voire impossible que besoins et compétences de l'individu coïncident parfaitement, ne serait-ce que parce que la vie en société crée des besoins spécifiques (à une tendance, à une culture...). C'est donc par le travail, de quelque nature qu'il soit, que les individus subviennent aux besoins des autres, qui en retour subviennent à leurs besoins. Le médecin sait se protéger des maladies mais ne peut cultiver sa nourriture car il n'est pas expert en agriculture ; le paysan sait comment cultiver de quoi se nourrir mais n'a pas de compétences médicales. Il y a donc une forme d'abstraction des besoins individuels au profit d'un marché collectif auquel chacun a, en principe, accès. Le modèle est donc globalement celui du libre-échange où l'État n'a qu'un rôle administratif et n'intervient pas directement. C'est ici qu'interviendra le concept hégélien de *Sittlichkeit* que Jean-François KERVÉGAN traduit par « éthicité » ; chaque individu participe de par une attitude morale à l'œuvre collective qu'est l'État, tout en restant conscient de son intérêt particulier, ce qui implique que l'État offre une certaine liberté, car l'individu à qui on impose trop de choix ne peut réaliser son intérêt particulier.

L'évolution historique du statut de travailleur

La critique sociale des conditions de travail au XIX^{ème} siècle est un thème relativement classique qui nourrit de nombreuses analyses d'inspiration marxistes⁷. On sait que MARX lui-même sera largement inspiré par les travaux de HEGEL⁸, bien qu'il existe des divergences

6 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §188, p. 356, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition.

7 Emmanuel RENAULT, *Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ?*; 2011, Actuel Marx n°49, via Cairn.info.

8 J.-P. DERANTY, *La reconnaissance hégélienne et ses enjeux pour la philosophie politique et sociale contemporaine*, 2009, Politique et Société.

profondes entre les visions respectives qu'ont ces deux auteurs d'une société idéale. Il faut attribuer à HEGEL le mérite d'avoir pensé les notions de travail et de condition sociale sous un angle nouveau. Il convient avant tout de remettre en contexte la place qu'occupe le travail dans la société au début du XIX^{ème} siècle, contemporain de HEGEL, et de retracer l'évolution historique du statut de travailleur.

La notion de travail reste en effet, à l'époque des Lumières, ambiguë : son interprétation classique, qui semble aujourd'hui très étrangère tant le travail est au centre de nos vies sociales, reste largement issue de l'Antiquité gréco-romaine. Du travailleur à l'esclave ou au serf de l'époque féodale il n'y a qu'un pas vite franchi, et ne pas se trouver dans la nécessité de devoir travailler définit un statut social, qui est de fait celui de la noblesse européenne ou des patriciens de l'ancienne Rome. Cet état favorable à l'instruction, aux loisirs et plus généralement à ce que l'on nommerait aujourd'hui le développement de la personne est connu sous le nom d'*otium*⁹, qui a donné le terme français d'oisiveté, et son contraire est le *neg-otium*, qui a donné le terme de négoce. Les revenus proviennent de propriétés foncières et le travail qui consiste en leur entretien est, dans la mesure du possible, confié à des subordonnés de rang social inférieur ; ainsi les sociétés antiques sont largement construites sur l'institution de l'esclavage. Ce modèle est notamment repris, à l'époque de Hegel, par les États du Sud de la jeune démocratie américaine, où de grands propriétaires terriens (culture du coton par des esclaves ou descendants d'esclaves déportés d'Afrique) dominent la vie sociale et politique. Or les Lumières, reprenant la pensée humaniste, ont commencé à dénoncer l'injustice que constitue la pratique de l'esclavage. L'esclave, c'est celui à qui on nie le droit d'être humain, dont on fait un objet, une propriété. La pensée philosophique se heurte à cette difficulté : il n'y a pas de réels droits de l'homme ou de condition humaine universelle possibles sans abolition de l'esclavage, à moins d'un manque d'honnêteté intellectuelle qu'il est bien difficile de ne pas voir. Ce sont des auteurs comme le comte DE TOCQUEVILLE, contemporain de Hegel disposant d'assez de temps et de revenus pour entreprendre des voyages d'étude en Amérique, qui dénonceront cet état de fait. Les mentalités évoluent cependant dès le XVII^{ème} siècle : John LOCKE, philosophe anglais, fonde le droit à la propriété, droit qu'il considère comme naturel, sur le travail¹⁰. Dès lors une valorisation du travail et du travailleur devient possible et le concept cesse d'être employé de manière

9 J.-M. ANDRÉ, *Recherches sur l'otium romain. Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, 1962, n°52, via Persée.

10 LOCKE, *Traité du Gouvernement Civil*, II.

uniquement négative : l'individu né libre peut espérer la promotion qu'est l'accès à la propriété à force de travail. Les idées de LOCKE seront reprises et développées par Adam SMITH, dont l'œuvre *La Richesse des Nations* est considérée comme fondatrice de la pensée économique libérale moderne. On sait que HEGEL lui-même sera inspiré par SMITH¹¹. C'est par la lecture et la critique de certains points de l'œuvre hégélienne que s'élaborera la pensée de MARX, qui fera du travail et du statut du travailleur des enjeux de domination politique à part entière. La fin du XIX^{ème} siècle et la montée des sentiments nationaux sera le moment d'une exaltation romantique du travail au service de la nation : les efforts de chacun contribuent à un effort de guerre. Aujourd'hui, le statut social et la réputation d'un individu se mesure essentiellement à son travail, ou à une réussite que l'on associe à un travail : c'est dire à quel point la manière dont le travail et le travailleur sont perçus a connu un renversement complet. Il est vrai que les métiers manuels ont longtemps souffert en France d'un manque de reconnaissance ; il en a été différemment en Allemagne où après l'unification du Reich sont créées parallèlement les *Hauptschule*, *Realschule* et *Gymnasium*, qui orientent respectivement dès l'entrée dans le secondaire les élèves vers des métiers manuels et de techniciens, d'artisans et de commerçants, et de cadres supérieurs, incluant les professions libérales. Cette division de l'enseignement supérieur proposant des formations de longueurs différentes a contribué à faire reconnaître dès la fin du XIX^{ème} siècle la valeur de chaque corps de métier.

Existe toutefois depuis longtemps en Europe une caste intermédiaire entre l'esclave et le maître : c'est celle des artisans et commerçants. Elle est déjà présente dans les sociétés antiques qu'étaient les clans celtiques ou germains, dans lesquels le travail du métal était très estimé, mais aussi dans le monde romain, où les charpentiers sont déjà regroupés en « corporations », et doivent par la loi transmettre leur métier à leurs fils¹². Dès lors on peut penser une classe intermédiaire d'hommes libres exerçant une activité professionnelle, ce sont traditionnellement les habitants des villes, littéralement en allemand les *bürger*, dans une Europe dont la population reste, avant l'ère industrielle, largement rurale (en 1789, 78 français sur 100 vivent hors des villes, ce chiffre ne fera plus que décroître progressivement au XIX^{ème} siècle pour atteindre 59% en 1901¹³ ; en Prusse le phénomène sera encore plus marqué¹⁴).

11 Gérard BRAS, *Hegel lecteur de Smith*, compte-rendu établi par Jeanne SZPIRGLAS.

12 François HUSSON, *Artisans français : une étude historique. Les Charpentiers*, Bibliothèque Nationale de France, gallica.bnf.fr, pp.20-21

13 Jean MOLINIER, *L'évolution de la population agricole du XVIII^{ème} siècle à nos jours*, Économie et Statistique, n°91, 1977, pp. 79-84.

14 Kirk DUDLEY, *Europe's population in the interwar years*, édition 1969, Taylor & Francis

Selon les données statistiques^{15 16}, la répartition des travailleurs entre les trois secteurs d'activité correspond globalement, au début du XIX^{ème} siècle, à ce que FOURASTIÉ nomme des « économies traditionnelles »¹⁷. D'un point de vue historique, les municipalités ont, depuis la période médiévale et jusqu'à la réelle instauration d'un État fort et centralisé, qui n'interviendra en France que sous Napoléon I^{er} et plus tard encore dans une Allemagne qui reste divisée, une grande autonomie : le gouvernement de la ville y est organisé en une forme de conseil municipal où siègent généralement les citoyens les plus influents. Y vivent les « habitants des bourgs », les « bourgeois », qui exercent une activité professionnelle au sein de « ghildes »¹⁸, ancien mot d'origine hanséatique utilisé pour désigner les structures qui regroupent les personnes exerçant un même métier que l'on nommera dès la fin de la Renaissance « corporations ». Celles-ci ont une réelle existence politique : même à l'ère médiévale, les guildes de maçons, de charpentiers, ou des associations de marchands telles que la Hanse parisienne des Marchands de l'Eau (transport par voie fluviale) exercent une grande influence politique alors que les rois ordonnent la construction de cathédrales mais aussi de nombreux châteaux et forteresses. Ces constructions imposantes et l'organisation logistique qui y est associée ne peuvent être réalisées correctement que par des professionnels spécialisés : le recours au servage ou travail forcé n'est pas possible, et même les souverains doivent avoir l'aval de telles guildes pour entreprendre de grands travaux. Ainsi LOUIS IX légalise le statut des artisans, ouvriers et maîtres, et le distingue juridiquement de celui des serfs. On entre pas dans une corporation au hasard : les parents y destinent leurs enfants depuis le plus jeune âge, et de longues années d'apprentissage auprès d'un maître sont nécessaires afin d'obtenir l'autorisation d'exercer soi-même la profession ; la réalisation d'un chef-d'œuvre (artisans) ou la rédaction d'un écrit (professions libérales) font souvent office d'examen et de rite de passage. La guilde possède un règlement intérieur, et assure des fonctions de contrôle de l'exercice de l'activité (permis, licences) mais aussi de protection (parfois littéralement jusqu'à une milice privée pouvant faire office de moyen de pression contre d'éventuels rivaux). Le professionnel qui se trouve momentanément dans une mauvaise passe peut compter sur le soutien de la corporation à laquelle il appartient : des prêts peuvent

15 MARCHAND Olivier & THÉLOT Claude, *Deux siècles de travail en France : population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, 1991, INSEE Études.

16 Antje KRAUS, *Quellen zur Bevölkerungs-, Sozial-, und Wirtschaftsstatistik Deutschland 1815-1875*, II, *Quellen zur Berufs- und Gewerbestatistik Deutschlands 1816-1875 : Preußen Provinzen*, 1989, Boppard.

17 voir Annexe 1 pour la France.

18 François HUSSON, *Artisans français : une étude historique. Les Charpentiers*, Bibliothèque Nationale de France, gallica.bnf.fr, pp.22

être octroyés, en cas de maladie ou d'accident la guilde se charge de trouver un remplaçant permettant la permanence de l'activité. Les « confréries des métiers » ont en outre une obligation « d'œuvres de charité et d'assistance » qui concerne *a minima* leurs propres membres. La contingence de la vie est ainsi intégrée de manière globalement satisfaisante, au prix d'une division de la société civile en « sous-sociétés » qui n'est pas compatible avec la conception hégélienne d'une société civile ouverte au libre-échange et d'un l'État unifié. Or, selon François HUSSON, sous le modèle de la guilde ou de la corporation au sens ancien du terme, « l'ouvrier indépendant est inconnu » : on ne peut pas parler de libre-entreprise.

L'ère industrielle est déjà en mouvement depuis le XVIII^{ème} siècle en Angleterre, et à l'époque de HEGEL les nations européennes lui emboîtent une à une le pas. Des économistes anglo-saxons tels que SMITH¹⁹ ont rendu un tel modèle libéral conceptuellement possible, rejetant le modèle du contrat au profit d'un « système des besoins », concept que reprendra HEGEL et qui sera un des fondements de sa conception de la société civile²⁰. Les manufactures qui de plus en plus utilisent des pièces de rechange interchangeables voient leur production augmenter ; ces progrès rendent possible de nouvelles formes de production qui créent un besoin de main d'œuvre bon marché : c'est le tout début de la mécanisation et du travail d'ouvrier, qui se définit par son caractère mécanique, répétitif, et ne demande pas une grande spécialisation. Or sans la dimension de formation et d'enseignement, le modèle de la guilde est inopérant : pratiquement n'importe quelle personne valide, y compris d'ailleurs femmes (métiers à tisser) et enfants (entretien des machines), peut devenir ouvrier. En conséquence, une part croissante de la population vit de très petits salaires, permettant rarement d'accéder à la propriété (ce qui paradoxalement contredit le postulat initial de LOCKE), dans les faubourgs les villes où sont implantées les manufactures qui deviendront usines. En découle inévitablement une situation de grande précarité, puisqu'il n'existe encore aucun réel cadre juridique à l'exploitation de cette main-d'œuvre qui se doit avant tout d'être rentable : le Droit du Travail, à l'époque de HEGEL, est encore en cours de conceptualisation : le premier *Code du Travail* français est daté de 1910, soit presque cent ans plus tard ! En Allemagne, où l'unification politique n'eut lieu qu'en 1871, un tel Code n'existe pas, et le droit du travail est réglementé par des séries de lois, qui ont été adoptées au fil des décennies dans les différents *Länder*. Si HEGEL n'entreprend pas la rédaction d'un tel corpus juridique, il pose néanmoins dans les *Principes de la Philosophie du Droit* la nécessité d'un cadre législatif pour l'activité

19 Adam SMITH, *La Richesse des Nations*.

20 Jean-Pierre LEFÈVRE et Pierre MACHEREY, *Hegel et la société civile*, « le système des besoins ».

professionnelle et articule le rapport entre travail et système des besoins²¹.

Le déclin des guildes et corporations

Intervient également un mouvement de réforme de l'économie partout en Europe, encore une fois dans le sillage des libéraux anglo-saxons, qui aura pour conséquence, selon les différents États, soit une abolition pure et simple du modèle corporatiste et le passage forcé à un modèle de libre-échange (c'est notamment le cas en France sous Louis XVI dès 1876), soit une forme de pourrissement et de dé-régulation qui s'explique par le fait que de grandes fortunes capitalistes prennent le contrôle de pans entiers de l'économie (c'est notamment le cas en Angleterre), soit un maintien relatif du modèle corporatiste dans le contexte d'une Allemagne divisée et en crise à l'heure des conquêtes napoléoniennes : la Prusse notamment, mais aussi l'Italie du Nord, voient dans les corporations, qui structurent la société, un moyen de garder sous contrôle l'ordre public.²² C'est donc ce dernier modèle que HEGEL connaîtra principalement : les *Principes de la Philosophie du Droit* sont ainsi rédigés dans un contexte qui est celui d'un modèle corporatiste relativement préservé où le libre-échange et la libre entreprise ne sont pas encore des acquis.

2. Enjeux et interprétation

Ces éléments d'introduction nous amènent tout d'abord vers les problèmes suivants : quelle est la place du travailleur dans la société et comment HEGEL conçoit-il l'articulation entre travail et société civile ? Quelle est l'approche de l'auteur vis-à-vis du phénomène de la pauvreté de masse, qui frappe les sociétés civiles de son époque ? Notons que deux siècles plus tard, la pauvreté et les inégalités de richesse restent des enjeux majeurs de société ; cette réflexion s'appuie donc sur l'histoire de la philosophie et des idées pour tenter d'élucider ces faits sociaux.

La misère de masse

21 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §189, pp. 357-359, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition

22 Heinz-Gerhard HAUPT : *La survivance des corporations au XIX^e siècle : une esquisse comparative*, Revue du Nord, tome 76, Oct.-Déc. 1994, pp. 801-807.

D'un point de vue historique, il n'existe pas de réelle prise en compte du phénomène bien réel de la misère de masse avant le XIX^{ème} siècle. Au mieux existe-t-il une catégorisation des pauvres en « fainéants », « infirmes » ou « indigents ». Dans l'imaginaire collectif, le pauvre qui ne travaille pas est soit un semi-fou qui refuse de s'intégrer à la société, soit un infirme. En France, le pouvoir royal prend progressivement conscience de la réalité du problème de chômage et, à la fin du XVIII^{ème} siècle, sont créés les « ateliers de charité » (qui deviendront les « ateliers municipaux »), proposant un travail rémunéré simple et pénible (typiquement terrassement et entretien des routes) aux « indigents valides » s'y présentant ; le salaire y reste généralement inférieur à celui d'un ouvrier agricole non-nourri²³. L'église catholique offre traditionnellement l'asile aux laissés pour compte et peut offrir un abri lors des nuits d'hiver, voire de l'eau propre et un peu de pain sec, des haillons trop abîmés pour être portés même au sein du petit clergé. Les hospices accueillent tant les malades et les infirmes que les démunis « n'ayant plus la force de mendier ». Les États ne prennent en compte la pauvreté que dans la mesure où elle peut menacer l'ordre public : la répression des rebellions par les armes est systématique.

Des auteurs tels que SMITH sont bien conscients de ce problème, sans y apporter de réelle solution théorique. L'économiste écrit dans *Théorie des Sentiments Moraux*, que « l'inégalité des fortunes est moralement admissible »²⁴, reprenant un argument de MANDEVILLE. C'est ici qu'intervient la notion de « Main Invisible » qui reste aujourd'hui discutée : SMITH conclut par un argument qui rappelle presque l'antique stoïcisme :

« La Providence, en partageant [...] la terre entre un petit nombre d'hommes riches, n'a pas abandonné ceux à qui elle paraît avoir oublié d'assigner un lot, et ils ont leur part de tout ce qu'elle produit. Pour tout ce qui constitue le véritable bonheur, ils ne sont en rien inférieurs à ceux qui paraissent placés au-dessus d'eux. Tous les rangs de la société sont au même niveau, quant au bien-être du corps et à la sérénité de l'âme, et le mendiant qui se chauffe au soleil le long d'une haie, possède ordinairement cette paix et cette tranquillité que les rois poursuivent toujours ».

Plus prosaïquement, la pauvreté de masse peut être considérée comme une variable d'ajustement : en simplifiant le travail à l'aide de machines et en mettant les salariés en

23 Cyrille MARCONI, *Des « ateliers de charité » aux « ateliers municipaux »*. *Le pouvoir municipal grenoblois face au droit du travail (1846-1848)*, Revue d'Histoire et de la Protection Sociale, 2016, n°9, pp.135-153.

24 Jérôme LALLEMENT, *Les économistes et les pauvres, de Smith à Walras*, 2012, L'économie politique, n°55, pp. 43-66 via Cairn.info

concurrence, il est possible de garder les salaires au plus bas et ainsi de rendre économiquement viables des secteurs d'activité qui ne le seraient pas autrement. Si la différence de niveau de vie entre l'ouvrier non qualifié non-proprétaire et le mendiant qui tant bien que mal survit n'est pas en rapport avec la quantité de travail effectuée, le statut social est lui différent : l'ouvrier trouve dans le travail une « reconnaissance d'utilité publique » qui annonce déjà une forme de dignité. Méprisé, il n'est pas détesté. On prendra acte les remarques de Christine NOËL sur des auteurs tels que LOCKE ou Benjamin CONSTANT, pour qui l'activité manuelle répétitive est incompatible avec l'éducation, la culture et « l'élévation de l'intellect ». En somme l'ouvrier semble lui-même être le rouage d'une machine : il a pour lui-même peu de valeur mais sans lui la société n'est pas fonctionnelle.

HEGEL lui-même a bien conscience du problème, comme le montre Christine NOËL²⁵ : « La question importante [de savoir] comment remédier à la pauvreté est une question qui émeut et tourmente de préférence les sociétés modernes »²⁶. En effet, le philosophe allemand a lui-même exercé des fonctions subalternes pour gravir les échelons du système éducatif : abandonnant une vocation religieuse, il est tour à tour précepteur, professeur, proviseur, puis enfin nommé à l'Université de Berlin en 1818²⁷. Sans fortune personnelle, ayant eu à gérer le budget et l'intendance d'un lycée, l'auteur ne connaît que trop bien le problème de la précarité. Sa position est originale en ce qu'elle plaide en faveur d'une forme d'autorégulation de la société et du marché par le biais de « corporations », « structures professionnelles de plain-pied avec une économie de marché, divisée « organiquement » (et non par la concession de privilèges) en *Berufsstände*²⁸ »²⁹. Pensée par HEGEL comme une structure moderne, tranchant avec l'ancien système des guildes qui forment une société dans la société, n'intégrant pas vraiment la société civile, la corporation notamment professionnelle fait partie intégrante de la société civile qu'elle structure avec la famille. Il s'agit donc d'un corps institutionnel qui ne fait pas ingérence, et ne dépend pas directement de l'État, ce en quoi HEGEL se distingue par exemple de FICHTE qui se revendique clairement d'une posture interventionniste. Il ne faudrait pas prendre ce rejet des guildes médiévales pour un dédain envers l'artisanat et le commerce : HEGEL tient en haute estime l'objet produit par le travail et peut-être encore plus

25 Christine NOËL, *Hegel et les insuffisances du marché, le politique face à la pauvreté laborieuse*. Revue Philosophique de Louvain.

26 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du droit*, P.U.F, trad. Jean-François KERVEGAN, 3^e édition 2013, p.699, addition au §244 (E. GANS).

27 Jean-François KERVÉGAN, *Hegel et l'hégélianisme*, Que sais-je ?, 3^e édition 2017 – n°1029, p.7

28 *Berufsstände* : catégories professionnelles.

29 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, P.U.F, trad. Jean-François KERVEGAN, 3^e édition 2013, p. 410, note 1 sur « la corporation » par Jean-François KERVÉGAN.

l'outil, « méta-objet » permettant ce travail. Peut-on y voir l'annonce d'une société libérale, où l'État s'ingère le moins possible dans la vie des individus, qui s'organisent eux-mêmes en « communautés » ? Le terme « d'institutions » me semble ambigu et ne pas nécessairement refléter au mieux la pensée hégélienne, car l'auteur ne se situe manifestement pas dans la perspective d'un état interventionniste. Il me semble opportun de ranger, si un tel terme s'applique, HEGEL comme un « libéral modéré et humaniste ».

Nous verrons que l'institution de la corporation hégélienne est une réponse possible, bien que limitée, à l'instabilité qui marque alors la société civile. Il nous faudra également définir comment HEGEL définit et prend en compte le phénomène social que la pauvreté et la précarité. En effet, si les corporations assurent une protection à leurs membres, on peut se demander ce qu'il en est pour ceux qui ont perdu leur emploi ou qui, pour des raisons diverses, ne sont pas aptes à l'exercice d'un métier.

De fait, la question de la place et du statut du travailleur dans la société est toujours au cœur des revendications sociales, même si l'effondrement du communisme puis du socialisme a affaibli leur représentation politique. Quant à la question de la pauvreté et des inégalités de richesse, force est de constater qu'elles ne reculent pas autant que l'on aurait pu l'espérer : selon l'INSEE, le taux de pauvreté en France est en augmentation, et touche en 2018 14,8% de la population³⁰. La même année, la pauvreté ou l'exclusion sociale touchait 18,7% de la population allemande³¹. Ces enjeux sont donc toujours actuels, et la présente réflexion peut permettre dans une certaine mesure d'éclairer ces phénomènes. Nous reviendrons dans le développement sur la définition de la pauvreté et sur ses causes tant sociologiques qu'historiques.

Ce travail consistera donc en une analyse du rôle et de la place du travailleur dans la société civile et selon une perspective hégélienne, qui est celle de l'Allemagne du début du XIX^{ème} siècle, et en particulier du Royaume de Prusse, à l'heure des bouleversements politiques et sociaux engendrés par les conquêtes napoléoniennes. Notons le travail de Solange MERCIER-JOSA consistant en une analyse hégélienne des rapports sociaux dans le *Système de la vie éthique*³². Nous nous appuyerons sur la traduction de Jean-François KERVÉGAN qui présente un certain nombre d'évolutions comme la traduction du concept de

30 INSEE, *France, portrait social*, éd. 2020, voir fig. 1.

31 Statista, *Statistiken zur Armut in Deutschland* (Statistiques sur la pauvreté en Allemagne), J. Rudnika, 08/06/2021.

32 Solange MERCIER-JOSA, *Hegel et la société : présentation et traduction de trois textes inédits de Hegel*, 1975, L'homme et la société, n°35 & 36 « Marxisme critique et idéologie ».

Sittlichkeit par le terme d'éthicité. Nous nous efforcerons de relier histoire sociale, statistiques et concepts hégéliens afin de montrer en quoi le travail conceptuel effectué notamment dans les *Principes de la Philosophie du Droit* a permis ou non d'apporter sinon des solutions des outils intellectuels permettant de mieux prendre en compte le statut du travailleur et le phénomène social de pauvreté. Jean-Philippe DERANTY se penche en 2009 sur l'idée de reconnaissance par le travail, qui est l'une des grandes innovations de la pensée hégélienne. On peut également citer *Passivité, paresse et action*³³, publication récente de Danny ROUSSEL qui établit un lien entre philosophie du droit de Hegel et « philosophie première » de Jean-Luc NANCY. Les travaux consistant en une comparaison de la pensée sociale marxiste et hégélienne sont très nombreux,

Methodologie

Se questionner sur l'analyse hégélienne des notions de travail et de société civile implique un travail d'histoire sociale et un recours aux statistiques. Concernant le XIX^{ème} siècle, des données et de nombreux travaux en sociologie, philosophie ou sciences politiques existent, nous nous y référerons en nous efforçant autant que possible d'envisager les points de vue français et allemands.

Nous partirons, dans le cadre de la philosophie du droit, de l'interprétation hégélienne des notions de travail et de société civile, pour en rappeler les fondements théoriques. Nous verrons en quoi l'idée de reconnaissance sociale par le travail permet de repenser le statut du travailleur manuel et de le valoriser, puis comment les corporations pensées comme institutions modernes peuvent contribuer à cette valorisation.

Le phénomène social de la pauvreté ou « misère de masse » sera au cœur du second moment de notre réflexion. Nous le définirons, verrons en quoi il s'agit véritablement d'une préoccupation pour Hegel, et en quoi l'intégration de ce phénomène social à une vision globale de la société civile est éminemment moderne. Nous nous interrogerons sur les solutions envisagées par HEGEL – s'il en existe – pour faire face à ce problème ou du moins l'intégrer, notamment autour d'une possible ré-organisation de la société. Enfin, nous nous pencherons sur le phénomène de persistance de la pauvreté : faut-il y voir un mal nécessaire au fonctionnement d'une économie libérale ?

33 Danny ROUSSEL, *Revue philosophique et théologique de Laval (Québec)*, Vol. 73, n°3, 2017, pp. 345-359

Table des matières

Introduction	p.2
1. La place et statut du travailleur dans la société civile hégélienne	
1.1. Interprétation hégélienne des notions de travail et de société civile	p.14
1.2. La reconnaissance sociale par le travail, un apport hégélien	p.21
1.3. L'ébauche chez HEGEL d'une société de classes	p.24
1.4. Rôle et place du travailleur dans la « société éthique », le rôle des « corporations ».	p.30
2. Prise en compte du phénomène social de pauvreté ou de misère de masse dans le système hégélien	
2.1. La misère de masse, une préoccupation hégélienne	p.35
2.2. Les raisons historiques et sociales de la pauvreté au début du XIX ^{ème} siècle : indigence et précarité.	p.39
2.3. Pistes envisagées par HEGEL pour y remédier : vers une ré-organisation de la société ?	p.43
2.4. Perspectives hégéliennes sur la société civile contemporaine	p.47
Conclusion	p.50
Bibliographie	p.51
Annexes	p .54

1. La place et statut du travailleur dans la société civile hégélienne

1.1. Interprétation hégélienne des notions de travail et de société civile

Le travail, une activité « formatrice » : mise en forme de la matière

Dire que le travail est une activité « formatrice », c'est aujourd'hui dire qu'il favorise une forme d'épanouissement personnel et d'instruction par l'expérience. Il faut cependant faire attention à la polysémie, en français du mot « former », car au premier sens du terme : former, c'est donner une forme, c'est-à-dire modeler un matériau. HEGEL est très clair sur ce point au paragraphe 196 :

« La médiation [...] est le travail qui, par les processus les plus variés, spécifie en vue de ces fins multiples le matériau immédiatement livré par la nature. Cette mise en forme donne alors au moyen sa valeur et sa finalité, de sorte que l'homme, dans sa consommation, se rapporte principalement à des productions humaines et que sont de tels efforts (humains) qu'il consomme³⁴. »

Autrement dit, le travail s'insère comme l'élément médiateur dans le système des besoins, qui constitue comme nous l'avons vu en introduction une forme d'interdépendance, et revient dans son expression la plus simple à donner une forme à la matière brute, c'est -à-dire à ordonner le désordonné. C'est l'essence de beaucoup de métiers manuels : de l'artiste qui sculpte un bloc de marbre afin de représenter quelqu'un au charpentier qui transforme les troncs d'arbres en poutres ou en meubles, le travail consiste bien à modeler la matière en vue d'une fin qui correspond au besoin de quelqu'un. L'auteur réaffirme cette idée au début du paragraphe 204 où « *l'état de l'entreprise (sens ancien « d'industrie) a pour tâche sienne la mise en forme du produit naturel...* ». C'est comme le fait remarquer Emmanuel RENAULT le sens du mot allemand *formierung* :

« Activité « formatrice » signifie ici changement de forme d'un matériau inapte à la satisfaction des besoins ou à tout autre usage valorisé – production d'un objet dont la qualité principale est d'avoir la forme que lui a donnée le travail³⁵. »

34 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §196, P.U.F, trad. Jean-François KERVEGAN, 3^e édition 2013, p. 363.

35 Emmanuel RENAULT, *Hegel et le paradigme du travail*, 2016, Revue Internationale de Philosophie, n°4,

L'idée d'inaptitude originelle du matériau naturel est également intéressante et pourrait s'interpréter de manière théologique : banni du Jardin d'Éden où tout lui était donné, l'homme doit désormais travailler pour obtenir quoi que ce soit de la nature qui puisse lui être utile. Au fond, comme l'écrit Emmanuel RENAULT, le travail apparaît comme une forme de malédiction d'origine biblique³⁶, qui mène chez HEGEL au constat suivant : « La nature est seulement le point de départ pour l'homme, qu'il doit transformer³⁷ ». Citons également Eduard GANS, qui note à propos du §196 :

« Le matériau immédiat, qui n'a pas besoin d'être façonné, est en nombre restreint ; même l'air, on a besoin de se le procurer, puisqu'on a à le chauffer ; c'est seulement l'eau que l'on peut boire telle qu'on la trouve là. La sueur de l'homme et le travail de l'homme procurent à l'homme les moyens [de satisfaire] son besoin.³⁸ »

Pour GANS, seule l'eau de source est immédiatement consommable, et même la livraison et donc commercialisation de celle-ci existe depuis fort longtemps. Le terme de « sueur » est particulièrement intéressant en ce qu'il introduit la notion d'effort, et donc de pénibilité. Car ce travail d'extraction ou de transformation des ressources naturelles ne va pas de soi et requiert dans certains cas de grands efforts, auxquels il faut ajouter des conditions parfois difficiles. Ainsi pourrait-on définir la notion de pénibilité : celle-ci semble augmenter avec l'effort demandé et la difficulté des conditions dans lesquelles cet effort est demandé. Le mineur de fond, qui arrache dans l'obscurité le minerai aux entrailles de la terre, bien souvent sans réel système de ventilation, fournit un travail autrement plus pénible que celui même du domestique, qui met en ordre la maison ou le jardin de son maître (son environnement) de sorte qu'il lui convienne, prépare ses repas, ou participe du loisir et de l'éducation de ses enfants. On peut bien parler dans les deux cas « d'activité formatrice » au sens matériel du terme en ce que le travail consiste à modifier l'état ou la disposition de quelque chose, mais la pénibilité physique Emmanuel RENAULT explique la pénibilité du travail ainsi :

p.475.

36 Idem, p.473.

37 G.W.F. HEGEL, *Encyclopédie des Sciences Philosophiques. I – La Science de la logique*, Vrin, 1986, §24 add., p.483.

38 E. GANS dans G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, addition au §196, p. 684, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition.

« Dans le travail, l'esprit ne se contente pas de se rapporter à la nature. Il s'y rapporte comme à un autre qu'il faut nier et dont il éprouve la résistance (d'où la pénibilité du travail).³⁹ »

Dans les *Principes*, œuvre de la maturité intellectuelle de la pensée hégélienne, il existe une claire séparation de l'Esprit et de la Nature : loin de vivre en harmonie avec elle, l'être humain doit constamment renouveler son effort pour en tirer sa subsistance. La nature, c'est l'objet inerte par définition : ni malveillante, ni bienveillante, elle résiste par son inertie aux efforts humains. Il est intéressant de constater que cette pensée émerge chez HEGEL à l'aube de l'ère industrielle, alors que la mécanisation du travail par la machine à vapeur est en plein développement en Europe : dès lors, il semble que quelque chose soit rompu entre l'homme et la nature, qui devient à une échelle jusqu'alors inconnue une source de matériaux bruts et de combustible.

Le travail, une activité « formatrice » : formation-éducation

Le terme « d'activité formatrice » au sens de développement personnel est également bien présent chez HEGEL et correspond dans le texte original à l'allemand *Bildung*. Cette notion est selon Emmanuel RENAULT présente tant dans la *Phénoménologie de l'Esprit* que dans les *Principes de la Philosophie du Droit*, et est, dans l'activité qu'est le travail, parallèle au processus de mise en forme : s'il y a scission entre l'esprit et la nature, les deux sont bien affectés et transformés par le travail.

« De cela aussi il est question lorsque la Phénoménologie identifie le travail au « faire formateur » (formierendes Tun) et au « former » (das Bilden), et c'est de nouveau un point que les Principes de la Philosophie du Droit souligneront lorsqu'ils parleront de la « culture théorique » (theoretische Bildung) et de la « culture pratique » (praktische Bildung) dont le travail est à l'origine. »

La « culture pratique » à laquelle le travail permet d'accéder peut être assimilée à ce que l'on nomme de nos jours formation professionnelle voire même culture d'entreprise ; dans le cadre de métiers manuels l'individu se situe dans un cadre que l'on nomme « apprentissage », et qui consiste à exercer l'ensemble des tâches du métier avec le rang

³⁹ Emmanuel RENAULT, *Hegel et le paradigme du travail*, 2016, Revue Internationale de Philosophie, n°4, p.473.

d'apprenti, et de bénéficier de la supervision d'un travailleur qualifié qui puisse jouer le rôle de tuteur. Ce système consiste bien en une élaboration d'un « savoir pratique », et repose sur une appréhension empirique des tâches à effectuer et de leur finalité, sur le modèle de l'*imitatio*. Comme on l'a vu en introduction, ce modèle de formation professionnelle n'est pas nouveau et semble de fait remonter à l'Antiquité. Notons ici que la formation professionnelle a cependant évolué au cours des siècles : dès 1750 sont créées en France les premières écoles d'enseignement technique ou professionnel. Ces écoles introduisent une phase de formation où le futur travailleur s'entraîne à effectuer les tâches qu'il aura à effectuer une fois sur le marché du travail, et apprend les bases théoriques essentielles relatives au fonctionnement de son outil de travail ou à l'exercice de son travail⁴⁰. En ce qui concerne le début du XIX^{ème} siècle en Prusse, « on peut considérer qu'au-dessus du niveau primaire l'éducation fonctionnait comme un sous-système largement autonome au sein de la société ». Comme nous l'avons vu en introduction, cette période correspond en Prusse à une grande instabilité sociale et politique liées à l'occupation puis la débâcle française : suite à la bataille d'Iéna (14 octobre 1806), le prince DE HOHENLOHE se rend à Napoléon I^{er} le 28 octobre et signe la capitulation de Prenzlau. Après la destruction de la Grande Armée en Russie, la Prusse rétablit un gouvernement autonome à partir de 1812. Dans ce contexte politique bouillonnant, les corporations, héritières des guildes médiévales sont maintenues et continuent d'assurer la formation professionnelle dans le cadre d'une stricte reproduction sociale. L'institutionnalisation de l'enseignement professionnel n'interviendra de fait qu'après la segmentation de l'enseignement secondaire et supérieur allemands, à partir des années 1860-1870⁴¹.

Une nouvelle conception de la société civile ?

Les événements militaires et politiques de ce début de siècle ainsi que les débuts de l'industrialisation (la première ligne de chemin de fer Berlin-Potsdam-Magdebourg sera inaugurée en 1838) portent les germes d'une mutation profonde de la société, dont l'État prussien – qui reste une monarchie conservatrice – est sans doute conscient et qu'il cherche à retarder en maintenant en place l'ancien système de reproduction sociale au sein des

40 Gérard BODÉ, *Chronologie de l'enseignement technique, des origines à 2000*, CNRS.

41 Franz RINGER, *La segmentation des systèmes d'enseignement, Les réformes de l'enseignement secondaire français et prussien, 1865-1920*, Actes de la recherche en sciences sociales, 2003, n°49, pp. 6 à 20.

corporations. Ce faisant, il se met à contretemps de la pensée philosophique politique de l'époque : au début du XIX^{ème} siècle, les Révolutions américaines (1776) et françaises (1789) ont bien eu lieu, et des auteurs parmi lesquels figure Jean-Jacques ROUSSEAU – auteur que HEGEL a lu attentivement et tient en très haute estime – ont avancé des concepts sociaux. Comment HEGEL définit-il alors, dans ce cadre particulier, la société civile ? Quelle est sa position à l'égard des problématiques sociales ? Nous avons donné en introduction un commentaire de Jean-François KERVÉGAN à ce propos, voyons ce qu'il en est dans les *Principes*.

Remarquons avec ce dernier que le terme allemand employé par HEGEL est celui de « *bürgerliche Gesellschaft* » qui présente aujourd'hui une ambiguïté, particulièrement après la pensée marxiste qui a acté et revendiqué la division de la société en classes sociales. Si la traduction de « société bourgeoise » peut sembler évidente, elle est cependant anachronique : à l'époque et dans le contexte où écrit HEGEL, la notion de classe moyenne n'est pas réellement formalisée, et nous verrons comment l'auteur rend précisément possible cette conceptualisation de la société. Il est également important de mentionner le contexte religieux particulier qui est celui de l'Allemagne protestante : la réforme luthérienne intervenue au XVI^{ème} siècle contribue à une évolution du corps social différente du cas français⁴², où le peuple est jusqu'en 1789 défini comme « Tiers-état », c'est-à-dire caste de ceux qui n'appartiennent ni à la noblesse, ni au clergé catholique.

« La personne concrète, qui comme particulière est fin pour soi, en tant qu'elle est une totalité de besoins et un mélange de nécessité naturelle et d'arbitre, est le premier principe de la société civile, - mais c'est la personne particulière en tant qu'elle est essentiellement en relation avec une autre particularité semblable, de sorte que chacune se fait valoir et se satisfait grâce à l'autre et, en même temps, tout simplement en tant que médiatisée par la forme de l'universalité, [qui est] l'autre principe⁴³. »

Ce que HEGEL explique ici est qu'il définit la société civile comme un groupe d'individus dotés chacun de besoins propres et d'une capacité à faire des choix qui leur sont propres ; cette définition élémentaire n'est pas nouvelle. Le second principe évoqué par

42 Martin MALIA, *L'Allemagne luthérienne, 1517-1555, La Réforme comme semi-révolution*, trad. Laurent BURY, 2008, III, *Histoire des révolutions*, pp. 87-134, cairn.info

43 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §182, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, pp. 349-350.

l'auteur est l'abstraction et la mise sur un marché commun de ces besoins et intérêts particuliers à chaque personne (chaque « particularité ») afin de parvenir à une possible satisfaction mutuelle. Cette précision évoque assez clairement une relation d'interdépendance entre les individus, basée sur des besoins et des compétences particulières, que SMITH a théorisée sous le nom de « système des besoins ». La « médiatisation par la forme de l'universalité » est ce qui fait l'originalité de la pensée sociale hégélienne : les membres de la société civile acceptent d'abstraire leurs besoins et compétences (leur travail) sur un marché commun où les échanges sont possibles. Ce sont donc bien ces échanges qui définissent véritablement la société civile et permettent sa cohésion. C'est ce qui est d'ailleurs la source de la critique de MARX : une telle conception de la société civile semble inévitablement ouvrir la voie à des inégalités de richesse et de statut puisque le riche peut satisfaire tous ses besoins tandis que le pauvre peut tout juste se procurer de quoi subvenir à la « nécessité naturelle », c'est-à-dire à ses besoins physiologiques.

Une autre caractéristique de la société civile chez HEGEL est qu'elle est conçue comme un des trois moments par lequel l'esprit doit passer dans son évolution sur le chemin de l'éthicité, qui comprend consécutivement la famille, la société civile, et l'État. Pour l'auteur, la famille, premier groupe dans lequel l'individu est socialisé, est dissoute lorsque cet individu devient indépendant et accède lui-même à la société civile, fondant par la suite sa propre famille⁴⁴. Si cette conception du lien familial peut sembler quelque peu radicale aujourd'hui, c'est une réalité à l'époque de l'auteur : les nécessités économiques conduisent l'individu à quitter le foyer parental tôt, et ce départ se fait généralement par le biais d'un mariage arrangé à l'avance, par l'enrôlement dans les forces armées ou par l'entrée au séminaire qui constitue pour les familles modestes le principal moyen d'accès à des études supérieures ; ce sera le cas pour HEGEL, qui se destinait à l'origine à une vocation religieuse. L'espérance de vie limitée signifie que les parents meurent tôt, il est donc nécessaire que les enfants soit « placés » le plus tôt possible ; avant l'avènement du chemin de fer, les visites familiales entre parents éloignés sont difficiles. HEGEL en est conscient, car cela relève de son vécu : sa propre mère Magdalena FROMM est décédée en 1783, à l'âge de 42 ans, alors que le jeune HEGEL n'en a que 13. C'est donc à la société civile de prendre le relais, de constituer un groupe élargi dans lequel l'individu devenu indépendant se retrouve. Notons enfin que la société civile n'est pas chez HEGEL une fin en soi : c'est la prise de conscience de l'individu comme citoyen d'un État

44 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §181, P.U.F, trad. Jean-François KERVEGAN, 3^e édition 2013, pp. 347-349.

qui constitue le troisième moment de l'éthicité. Citons à ce propos LEFÈVRE et MACHEREY, qui écrivent :

« Le problème essentiel que va donc poser la théorie hégélienne de la société civile, c'est de comprendre et d'identifier le type très particulier de solidarité qui lie les membres les uns aux autres, alors même qu'ils tendent à se séparer, en suivant chacun leur intérêt particulier, qui semble devoir les opposer entre eux et donc les empêcher de former une société commune, une société effective.⁴⁵ »

L'individu est donc tiraillé entre un besoin de solidarité qui se fait ressentir lors des épreuves de la vie et une tendance à vouloir s'émanciper d'autrui pour être libre de satisfaire ses préférences personnelles, qui ne sont pas nécessairement et sont même rarement celles du groupe.

1.2. La reconnaissance sociale par le travail, un apport hégélien

Comme on l'a mentionné en introduction, le travail n'est conçu à l'époque de HEGEL que comme une nécessité dont les plus fortunés peuvent se dispenser. Nous allons essayer de montrer comment l'auteur, en prenant appui sur les idées d'économistes anglo-saxons tels que SMITH, contribue au renversement du jugement moral que la société porte sur le travail.

Valeur du travail

Le travail salarié ou contre honoraires existe depuis la haute-antiquité : en-dehors de l'esclave, qui n'est pas reconnu comme une personne, tout homme libre effectuant un travail commandé par l'intermédiaire d'un contrat, qu'il soit formel ou pas, peut prétendre à un salaire proportionnel au temps consacré à ce travail : le soldat reçoit une solde à intervalles plus ou moins réguliers (pouvant être payée en nature, par exemple en sel), l'artisan est en général rétribué à la livraison de la commande, et l'avocat demande à son client des honoraires. Il a également toujours existé une activité vivrière de petit artisanat, peu réglementée : vannerie, bois de chauffage, lessive, réparation d'objets ou de vêtements abîmés, cueillette de

45 Jean-Pierre LEFÈVRE & Pierre MACHEREY dans *Hegel et la société, La société civile*, 1984, PUF, « Philosophies », pp. 20-52.

champignons ou de fruits sauvages, pouvant faire l'objet d'une vente sur les marchés ou d'échanges informels entre voisins. Le phénomène nouveau à l'époque de HEGEL est un soudain besoin de main d'œuvre dans les manufactures, causé par des innovations tant sur le plan économique que technologique, qui font du travail manuel non qualifié une part significative du salariat, au point que commence un lent mais inéluctable exode rural, lui-même rendu possible et accéléré par une amélioration des techniques et de la productivité agricoles. Avant même l'avènement de la mécanisation, SMITH comprend que l'augmentation de la productivité ne pourra se faire qu'au prix d'un morcellement croissant du travail et d'une spécialisation accrue :

« Premièrement, l'accroissement de l'habileté dans l'ouvrier augmente la quantité d'ouvrage qu'il peut accomplir, et la division du travail, en réduisant la tâche de chaque homme à quelque opération très simple et en faisant de cette opération la seule occupation de sa vie, lui fait acquérir nécessairement une très grande dextérité.⁴⁶ »

L'inconvénient évident de cette nouvelle conception du travail est que les salaires ne peuvent qu'être proportionnels à la simplicité des tâches demandées : plus un même poste a de candidats possibles, moins la paye est élevée. Le travail perd alors de sa valeur économique, les salaires sont bas⁴⁷. De plus l'ouvrier perd de vue ce pourquoi il travaille, étant donné qu'il ne fait que participer à une petite partie du processus de production de l'objet fini, il est en quelque sorte privé du sentiment de satisfaction relatif à l'œuvre achevée. Or, selon Emmanuel RENAULT, ce sentiment est essentiel dans la conception hégélienne de la notion de reconnaissance :

« Non seulement le travailleur sait que le produit porte la marque de son activité, mais il sait qu'il porte la marque de ses compétences et d'un savoir-faire auquel il donne une confirmation et dont il prouve ainsi la vérité⁴⁸ »

46 Adam SMITH, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. Garnier, Paris, 1976, p.39, cité par Gilles CAMPAGNOLO dans *Hegel, Penseur du droit* (dir. Jean-François KERVÉGAN et Gilles MARMASSE, *Modernité de la production et production du monde moderne. Travail et richesse selon Hegel*.

47 Jean-Philippe DERANTY, *Théorie de la valeur, travail et reconnaissance : l'ontologie sociale dans les écrits d'Iéna*, p. 36.

48 Emmanuel RENAULT, *Hegel et le paradigme du travail*, 2016, *Revue Internationale de Philosophie*, n°4, p.475.

On sait par ailleurs que MARX, à l'époque duquel la mécanisation du travail s'est largement répandue, fera de ce manque de sens qui marque les travaux mécaniques et répétitifs portant sur des pièces de rechange qui n'évoquent que très peu l'objet fini la base de sa théorie de l'aliénation. HEGEL est conscient que le travail « devient plus simple » et que « l'abstraction de la production rend ensuite l'activité de travail toujours plus mécanique »⁴⁹ ; il en tire une conclusion qui va dans le sens d'un progrès : la mécanisation doit permettre à l'homme de se dispenser des travaux les plus pénibles et répétitifs. On peut cependant se demander à juste titre ce que vont devenir ces travailleurs devenus inutiles, ce qui laisse déjà entrevoir la question du chômage.

Statut social et politique du travailleur

Or chez HEGEL, les notions de reconnaissance et de valeur sont étroitement liées, même si elles sont abstraites car universalisées dans un système de besoin où chacun peut trouver sa place : autrement dit, l'ouvrier devrait se satisfaire de l'idée qu'il participe à son échelle à la réalisation d'un tout qui le dépasse. Son travail, aussi insignifiant soit-il, participe à la réalisation du concept d'éthicité et s'insère ainsi dans le processus de réalisation de la société et de l'État. Les autres membres de la société civile se doivent, s'ils agissent de façon éthique, de reconnaître la contribution du plus humble assembleur à l'effort commun, à sa juste valeur. Christine NOËL analyse ainsi la conception hégélienne du statut social du travailleur :

« L'originalité de HEGEL face aux autres penseurs libéraux surgit tout d'abord de sa conception du travail comme le résultat d'une double médiation entre le désir et la jouissance et entre le particulier et l'universel (première étape). Cette valorisation conduit HEGEL à reconnaître au travailleur le statut de sujet de droit et d'acteur politique (seconde étape). En outre cette reconnaissance justifie la nécessité d'une intervention de l'état destinée à corriger les dysfonctionnements de la société civile.⁵⁰ »

On voit donc que le travail est la condition d'une véritable insertion dans la société

49 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §198, P.U.F, trad. Jean-François KERVEGAN, 3^e édition 2013, p. 364.

50 Christine NOËL, *Hegel face aux insuffisances du marché, Le politique face à la pauvreté laborieuse*, Revue Philosophique de Louvain, Quatrième série, tome 103, n°3, 2005, pp.355-356.

civile et dans l'État. La pensée hégélienne du travail va plus loin, en témoigne le paragraphe 199 des *Principes* dans lesquels HEGEL écrit que « Dans cette dépendance et cette réciprocité du travail, l'égoïsme subjectif se convertit en contribution à la satisfaction des besoins de tous les autres »⁵¹. Il apparaît donc clairement que, bien loin d'être une activité avilissante, le travail participe de l'élévation de l'esprit à l'universel puisqu'il transcende l'intérêt particulier en effort de participation à un bien commun.

Transition

1.3. L'ébauche chez HEGEL d'une société de classes

Le concept de « classe sociale » doit, comme on l'a déjà mentionné, être utilisé avec précaution chez HEGEL, tant le terme est aujourd'hui associé à la pensée marxiste. Néanmoins, on trouve chez HEGEL une forme d'organisation de la société civile et de l'État, qui sera à l'origine de la critique de MARX. HEGEL définit dans les *Principes* trois états qu'il associe à des secteurs d'activité, qui sont différentes réalisations de ce qu'il nomme la richesse.

Les paysans, ou agriculteurs et cultivateurs

Le premier état mentionné au §203 est « l'état substantiel qui « tient sa richesse des produits naturels d'un sol qu'il cultive ». On comprend déjà qu'il s'agit essentiellement des paysans que l'on nomme aujourd'hui agriculteurs. L'auteur insiste sur le fait que le « sol [est] susceptible d'être propriété privée exclusive » ; autrement dit le paysan doit être propriétaire de ses terres, ce qui exclut la pratique féodale du métayage, très répandue en Europe, qui consiste à louer à un paysan une terre qu'il doit cultiver ; une part de la production est alors collectée à titre de loyer. Ajoutons qu'en Russie tsariste le servage reste au début du XIX^{ème} siècle même époque une réalité, et les paysans n'y sont pas propriétaires. HEGEL va plus loin en ajoutant que les difficultés et spécificités inhérentes à ce type d'activité, à savoir que « le travail et le gain sont liés à des époques naturelles fixes et singulières », autrement dit le cours des saisons qui peuvent être, d'une année sur l'autre, plus ou moins favorables (gel, sécheresse...) orientent les besoins du cultivateur dans une logique de « prévoyance ». Cette « disposition d'esprit substantielle qui est celle d'une éthicité immédiate, reposant sur le

51 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §199, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, p. 365.

rapport familial et la confiance » se situe, dans le premier moment du processus éthique, à savoir la famille. Le mariage y tient une place prépondérante puisque c'est le moyen de transmission de l'outil de travail, à savoir la ferme ou les terres cultivables qui permettent le travail. On comprend que le rapport à la famille y est particulièrement important, et qu'entre les familles doivent avoir lieu des alliances qui se concrétisent en mariage arrangés, afin de garder un équilibre et une continuité dans la transmission du patrimoine. Les notes ajoutées au paragraphe par l'auteur lui-même insistent sur cet aspect :

« [...] à cela se rattache la restriction de l'amour sexuel au mariage, et ainsi l'extension de ce lien en une alliance durable, universelle au-dedans de soi, l'extension du besoin en souci de la famille et celle de la possession en bien familial. »

Les notes de GANS⁵² associent ce « premier état » à la conservation du « mode de vie patriarcal » et y ajoute dans ses additions une dimension religieuse, qui ne paraît pas dans le texte de HEGEL : « Ici, l'homme admet le donné, ce qu'il reçoit, avec un sentiment immédiat, il est reconnaissant à Dieu de ce don, vit dans la pieuse confiance que cette bonté perdurera. » Gans nous dresse ici un tableau qui est celui de la famille paysanne, composant rappelons-le la très grande majorité de la population française comme allemande à l'époque de HEGEL, qui se situe au tout début du processus d'industrialisation. C'est la définition d'un modèle familial traditionnel, celui, pour citer LEFÈVRE et MACHEREY⁵³, celui « des paysans qui vivent à la campagne » ; le pouvoir y est détenu par le chef de famille, qui arrange les mariages, décide de ce qui doit être fait au quotidien et règle les disputes afin que règne un ordre propice à l'activité de subsistance dont il a l'entière responsabilité. C'est aussi l'image d'une Allemagne (c'est alors la même chose en France) protestante pieuse, où la religion est présente au quotidien et offre une réponse aux éventuelles angoisses existentielles des individus. Fêtes religieuses et visites à l'église ou au temple le dimanche rythment la semaine et fixent des repères dans le calendrier de l'année ; c'est autour du lieu de culte que les différentes familles se retrouvent et tissent un nécessaire lien social. Il est également intéressant de constater que les notes de GANS font un parallèle avec « la vieille noblesse » ; peut-être s'agit-il là d'une référence aux écrits des patriciens romains propriétaires de *villae* (grands domaines agricoles)

52 E. GANS dans G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, addition au §203, p. 685, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition.

53 Jean-Pierre LEFÈVRE & Pierre MACHEREY dans *Hegel et la société, La société civile*, §35, 1984, PUF, « Philosophies », pp. 20-52.

tels que Sénèque ou Caton, qui se distinguent par leur conception conservatrice des rapports humains et décrivent l'agriculture comme le lieu de la « simple honnêteté romaine ».

Ouvriers, commerçants, artisans

Le second état de réalisation de la richesse que mentionne HEGEL au paragraphe §204 des Principes est celui qu'il nomme « état d'entreprise ». Notons le commentaire de Jean-François KERVÉGAN qui explique son choix de traduction de « *Der Stand der Gewerbe* » : *Gewerb* renvoie à industrie, mais au sens français ancien du terme, c'est-à-dire au sens d'activité productrice ; le terme moderne d'industrie renvoie lui davantage à un secteur d'activité économique. C'est l'état de l'individu qui entreprend quelque chose de ses mains, ce qui recouvre une réalité comme nous allons le voir assez large. HEGEL définit cette activité comme suit :

« L'état de l'entreprise a pour tâche sienne la mise en forme du produit naturel et, pour [se procurer] les moyens de sa subsistance, il dépend de son travail, de la réflexion et de l'entendement, tout comme il dépend essentiellement qui le relie aux besoins et aux travaux d'autrui. »

Il est donc clair que le travailleur, à la différence du paysan, ne tire pas directement sa subsistance de ce qu'il produit de ses mains, mais bien de l'échange de l'équivalent de son travail par le biais du système des besoins. Selon HEGEL, le travail est « principalement redevable à lui-même » de ce qu'il produit ; ce qui implique qu'il puisse d'une part faire partie d'un processus de production, et qu'il tire sa subsistance du revenu que dégage son activité. Notons qu'à ce stade la définition est très large et ne semble pas a priori exclure le travail d'extraction de la matière ; bûcherons et mineurs peuvent donc entrer dans cette catégorie, car ils effectuent déjà un travail de transformation de la matière : le bûcheron vend des troncs ébranchés et non des arbres, le mineur doit passer au crible la matière qu'il extrait de la terre. Il pourrait être tentant de lire les états hégéliens de la réalisation de l'éthicité dans la richesse au travers du filtre moderne de la division de l'économie en trois secteurs ; il n'y a pourtant qu'une correspondance très grossière entre ces classements, puisque de nombreux métiers appartenant à ce que l'on nomme le « secteur primaire » correspondent à ce que HEGEL nomme l'état d'entreprise, alors que l'état substantiel ne correspond qu'aux paysans, agriculteurs, cultivateurs et maraîchers. HEGEL distingue en effet trois sous-catégories à

l'intérieur de « l'état d'entreprise » : « l'état d'artisanat », « l'état des fabricants » et « l'état du négoce ». L'artisanat, dont nous avons clarifié le contexte historique en introduction, consiste selon l'auteur en un « travail sur un mode concret et répondant à la demande d'individus-singuliers ». La relation entre l'artisan et l'individu qui passe la commande est en effet, dans la plupart des cas, directe : le travail doit répondre à des critères précis et ne peut consister en un modèle standard qui convienne plus ou moins à tous. Ainsi le véritable artisan-menuisier ne fabrique pas des tables « génériques », mais des tables répondant aux besoins spécifiques d'individus particuliers. Le travail est donc en effet concret car il y a correspondance directe entre un besoin (une commande) et sa satisfaction (l'objet qui correspond à cette commande). C'est ce qui distingue fondamentalement, selon HEGEL, l'artisanat de la fabrication. Le fabricant, c'est-à-dire, dans le contexte hégélien, l'ouvrier, qu'il travaille dans manufacture ou, comme le fait remarquer Jean-François KERVÉGAN, produise simplement des objets du quotidien à domicile et pour son propre compte produit quant à lui, pour reprendre l'exemple précédent, des modèles génériques de tables qui vont convenir à un usage quotidien et qui peuvent se contenter d'être strictement fonctionnels. La démarche est très différente : dans ce cas, l'acheteur se contente d'aller acheter « une table » qu'il ne se représente que vaguement, alors le client de l'artisan planifie et spécifie sa commande à l'avance. Le travail manufacturier à domicile est alors très répandu partout en Europe car il répond à une demande de voisinage immédiate et ne nécessite pas de déplacements, qui sont difficiles à l'époque, particulièrement dans la cadre du transport d'objets ; il est également adapté pour compléter une activité saisonnière : ainsi le paysan peut passer l'hiver à couper du bois de chauffage dont il peut éventuellement revendre ou échanger le surplus ; sa femme peut utiliser son temps libre pour coudre des vêtements ou tresser des paniers. La troisième sous-catégorie de « l'état d'entreprise » est nommée par l'auteur « état du négoce » et a rapport au « moyen d'échange universel, la monnaie ». À partir du moment où les individus produisent des biens et les échangent, ces échanges créent des besoins auxquels correspondent de nouveaux métiers. Si l'échange en nature peut suffire au niveau strictement local, la mise en vente de biens divers sur un marché commun suppose l'usage d'une monnaie et l'intervention de spécialistes. Il est possible d'effectuer une spéculation, c'est-à-dire d'acheter des biens dont on n'a pas besoin pour les revendre à un meilleur prix en profitant d'une demande plus élevée ; c'est l'essence même du travail du négociant : il existe ainsi des marchands de tissus, de bétail, de bois qui ne produisent pas eux-mêmes ce qu'ils vendent, car leur talent consiste à se procurer les biens et

à les revendre au meilleur prix possible. Ces négociants justifient une partie de leur bénéfice en prenant généralement en charge une partie de la logistique, mettant ainsi en relation de manière indirecte producteurs et consommateurs. Au début du XIX^{ème} siècle, des services plus spécialisés tels que la banque (dépôt et mise en sécurité d'argent et éventuellement prêt moyennant un pourcentage) ou les assurances (garantie de biens contre somme d'argent) existent déjà et sont des maillons essentiels de l'économie, notamment en Angleterre où des individus entreprenants génèrent d'immenses fortunes marchandes. C'est aussi le cas en Allemagne où les familles ROTHSCHILD mais aussi ASTOR sont en pleine ascension. Les « compagnies des Indes » accompagnent l'expansion des empires coloniaux, permettant pour la première fois une forme de commerce global. Les navires marchands, transportant des biens de grande valeurs (thé, épices...), sont parfois autant armés que des vaisseaux de ligne (*East Indiaman*) et génèrent, sauf accidents, un solide revenu pour les assureurs.

L'addition de GANS à ce paragraphe relie cette division de l'économie à la question de la liberté et de l'ordre. D'après ses notes, l'état d'entreprise nécessite un état de droit afin de bien fonctionner ; c'est moins le cas pour l'état de subsistance. « Par conséquent le sens de la liberté et de l'ordre a surgi principalement dans les villes ». Il semble que l'état de subsistance soit ici associé à une forme de simplicité qui peut confiner à la naïveté : « par conséquent le premier état [l'état de subsistance] est plus enclin à la soumission, le second plus à la liberté ». Jean-François KERVÉGAN ajoute que cette dernière remarque est spécifiquement de GANS. On peut cependant comprendre que le paysan ait moins à se soucier des problèmes de sécurité que l'habitant des villes : c'est principalement dans les villes que se situe la criminalité, à une époque où les problèmes de brigandage, encore récurrents les siècles précédents, ont été réglés, notamment en Prusse, par la professionnalisation des armées.

Fonctionnaires et agents de l'État

Tout comme la famille, la société civile et l'État sont trois moments de la réalisation de l'éthicité, l'état de subsistance, l'état d'entreprise et l'état universel correspondent aux trois moments éthiques de réalisation de la richesse. HEGEL consacre le court paragraphe 205 à « l'état universel », qui renvoie clairement au fonctionnariat. La vocation du fonctionnaire est en effet de servir « les intérêts universels de l'état de société » ; c'est donc un individu qui ne travaille pas pour lui-même et qui n'est pas paysan. Il faut donc lui attribuer une rémunération

qui lui permette de satisfaire ses besoins en lui permettant d'acheter, dans la limite du raisonnable, de quoi vivre. A noter que HEGEL mentionne que ces revenus peuvent provenir de l'État lui-même, ou d'une richesse privée ; ce dernier cas s'applique notamment dans le cas où une entreprise privée embauche des salariés pour le compte de l'État. La fonction publique est donc l'étape ultime de réalisation de la richesse et de l'éthicité ; MARX y trouvera matière à une sévère critique de ce qu'il nomme « le fonctionnariat ». Notons que le père de HEGEL était lui-même fonctionnaire à la cour des comptes du duc du Wurtemberg, un autre État allemand.

Ces différents états correspondent donc « à des fonctions sociales spécialisées », qui permettent d'organiser le fonctionnement de la société. Pour résumer, la société hégélienne semble avant tout organisée autour de l'idée de conscience, qui occupe une place centrale dans l'œuvre de l'auteur. Sans être une hiérarchie verticale, puisque chacun contribue à satisfaire les besoins d'autrui d'une manière ou d'une autre, elle semble néanmoins définir trois ordres de citoyens plus ou moins « éveillés ». En premier lieu viennent les fonctionnaires et agents de l'État, chargés de l'administration et de la police : ils gèrent les finances de l'État et garantissent le maintien de l'ordre public par et à travers l'appareil judiciaire tout entier, de l'agent de police au magistrat. Ses membres doivent évidemment faire preuve d'une rigueur morale (d'une éthicité) absolue, afin de toujours servir l'État, parfois contre leurs intérêts particuliers. Cela suppose qu'ils soient pleinement conscients de leur rôle de citoyen et soient conscients à chaque instant de leurs devoirs et obligations. On peut faire l'hypothèse que ce style de vie n'est pas fait pour tout le monde et que HEGEL est conscient de cela.

L'état d'entreprise désigne un ordre intermédiaire où se joue l'essentiel de l'activité économique de l'état dans un contexte urbain ; par l'abstraction et la mise en commun des intérêts particuliers au sein d'un système des besoins où les négociants mettent en rapport producteurs et consommateurs, ce qui permet à chacun de trouver un objet correspondant à son intérêt particulier. Le modèle économique reste résolument celui du modèle libéral anglo-saxon, où interviennent des notions économiques telles que la concurrence ou la rentabilité. Les acteurs de ce système conservent une part de liberté individuelle, puisque aucun choix ne leur est imposé a priori ; il est de leur responsabilité de subvenir à leurs propres besoins par un travail. Le politique n'a normalement pas à intervenir dans un tel système, même si nous verrons ensuite comment HEGEL a conscience des limites que sont la pauvreté et la misère, et fait jouer aux corporations un rôle de régulation, qui n'est pas du ressort de l'État en tant qu'institution politique. Le travailleur doit avoir conscience des enjeux propres à son activité,

qui implique nécessairement une relation à autrui par l'échange. Il peut cependant prendre plus de libertés vis-à-vis de l'idéal éthique que le fonctionnaire.

L'état de subsistance désigne, il faut le souligner, l'essentiel de la vie rurale, ou vivent la majorité des citoyens ou sujets de l'État. L'échelle est cette fois celle de la ferme ou du hameau, et la dimension intersubjective se restreint principalement à la famille ou aux alliances de familles. Tout le monde se connaît et le négatif vient nécessairement de l'extérieur : intempéries, guerres et épidémies sont les principales préoccupations des paysans, qui n'ont pas besoin de se soucier de la politique ni même des aléas du marché : ils peuvent presque toujours subvenir à leurs besoins physiologiques et à ceux de leur famille. La religion se charge de répondre à leurs éventuels questionnements, et ils n'ont normalement pas à intervenir dans la vie politique de l'État. Ils peuvent donc se contenter d'une conscience éthique « minimale ».

La conception hégélienne de l'ordre social est donc nouvelle en ce qu'elle ne se rattache pas à un système politique particulier : elle est flexible, inclusive, dynamique et adaptable tant à une monarchie qu'une république, ce qui lui permet de répondre à l'exigence d'universalité qui reste l'une des grandes préoccupations de l'auteur.

1.4. Rôle et place du travailleur dans la « société éthique », le rôle des « corporations ».

De ce qui précède, on peut retenir que l'état le plus complexe, ne serait-ce que parce que HEGEL le subdivise en trois sous-états, est celui de l'état d'entreprise. L'auteur écrit par ailleurs dans le paragraphe 250 que la corporation concerne spécifiquement l'état d'entreprise, étant donné que les deux autres trouvent en-eux mêmes leur universel. Nous reprendrons ici la définition donnée par LEFEVRE et MACHEREY :

« La fonction de la corporation se dégage des considérations précédentes : c'est elle qui maintient l'individu à la place qui est la sienne dans le système global de la société civile, et l'empêche de s'en écarter pour s'engager dans la logique infernale du profit et de la révolte. Elle parvient à ce résultat en instaurant entre ses membres une forme de solidarité associative, sur la base de leur travail et de la division générale dans laquelle celui-ci s'inscrit⁵⁴ »

54 Jean-Pierre LEFÈVRE & Pierre MACHEREY dans *Hegel et la société, La société civile*, §50, 1984, PUF, « Philosophies », pp. 20-52.

On voit donc que la corporation a bien un rôle de régulation sociale, aussi bien en ce qui concerne les problèmes d'ordre économique que sociaux, causés notamment par la (très) inégale répartition des richesses qui semble inhérente au système des besoins. Rappelons ici que HEGEL réproouve le modèle de la guilde médiévale, que nous avons définie en introduction. Citons le commentaire de Jean-François KERVÉGAN :

« Premièrement, les corporations auxquelles pense Hegel ne sont pas les corporations traditionnelles de type médiéval, les « guildes », dont il dénonce au contraire « l'esprit de boutique » (Zunftgeist), et en lesquelles il voit non sans raison un remède dépassé à l'absence d'une véritable société civile et d'un véritable état. Les corporations doivent être des structures professionnelles de plain-pied avec une société de marché, divisée « organiquement » (et non par la concession de privilèges) en Berufstände. »

Il n'est donc pas question pour HEGEL de reprendre un modèle qu'il considère dépassé et inefficace ; et c'est pourtant la voie suivie par un État prussien traditionnellement paternaliste au début du XIX^{ème} siècle, alors qu'en France les « associations de travailleurs » sont tout simplement interdites à partir de 1791 par la loi LE CHAPELIER⁵⁵. HEGEL est donc bien placé pour en constater les limites et les faiblesses. Toujours selon KERVÉGAN, HEGEL, lecteur attentif de SMITH, est par ailleurs très conscient des dérives possibles d'une société ultra-libérale :

« Deuxièmement, le rôle éminent conféré aux corporations professionnelles – assurer l'intégrité éthique d'une société clivée en intérêts antagonistes – se comprend à partir de l'analyse très critique que développe HEGEL du principe de la libre entreprise et de sa conviction du caractère utopique d'une pure société de marché. Tout se passe en effet comme si les tensions et les crises de la société requéraient une réponse institutionnelle : c'est en tant qu'institution intégrative que la corporation est, à côté de la famille, l'une des deux « racines éthiques de l'État ». Paradoxalement pour nous, la corporation est, pour Hegel, une institution moderne. »

L'enjeu est donc pour HEGEL de proposer non pas une solution radicale au problème de la pauvreté, mais au moins de limiter les abus qui risquent de faire voler la société civile en

⁵⁵ Jacques BRASSEUL, *Genèse de l'État-providence et naissance de la social-démocratie : Bismarck et Bernstein*, §12, 2012, Les tribunes de la santé, n°34, pp.71 à 88.

éclats : l'exemple de la Révolution Française de 1789 et des exactions commises en son nom n'est pas loin, et l'aventure militaire bonapartiste, aussi ambitieuse et glorieuse qu'elle fût, n'a pas été porteuse d'un véritable projet de société et a laissé les grandes nations d'Europe exsangues : la conscription de masse rendue nécessaire par l'escalade des conflits a forcé de nombreux travailleurs et artisans à abandonner leur activité, et beaucoup d'entre eux n'en sont pas revenus. La demande baisse et le secteur de l'artisanat se trouve en difficulté. Les conditions sont donc réunies pour entretenir l'instabilité sociale, qui finira malgré les efforts de l'État prussien par exploser en 1848, lors de la Révolution de Mars qui échouera à établir une unité politique mais qui permettra la rédaction d'une constitution, garantissant des droits fondamentaux.

HEGEL intègre la corporation à la société civile en définissant cette dernière comme une extension naturelle de la famille. Les corporations doivent garantir une forme de reproduction sociale afin de stabiliser la composition de la société, et encourager une transmission de l'activité « de père en fils », recréant un tissu social mis à mal dans les villes par le contexte économique. La corporation a pour finalité de garder le caractère sécurisant d'une socialisation de type familial : les associations de travailleurs et d'artisans doivent permettre de restaurer un lien de solidarité et d'unité entre les membres d'une société civile désunie. La corporation, comme l'indique le paragraphe 252 des *Principes*, reste cependant « sous le contrôle de la puissance publique », ce qui la distingue fondamentalement des guildes médiévales, dont le fonctionnement interne est opaque. Contrairement à celles-ci, les corporations hégéliennes sont ouvertes au recrutement de nouveaux membres, sous réserve d'un certain nombre de critères. La dimension éthique reste essentielle, puisqu' « elle [la corporation] a le droit d'admettre des membres d'après la propriété objective que sont leur talent et leur droiture [et] en un nombre qui se détermine grâce au contexte universel. » Autrement dit, l'attitude éthique (critère moral) est aussi importante que la maîtrise des compétences relatives à l'activité. Cette conception du recrutement est résolument moderne, et il est intéressant de constater que de nos jours, les entreprises recrutent sur des critères comparablement éthiques que l'on nomme « culture d'entreprise » ou « *work ethics* ». L'autre élément qui ressort de la citation précédente est qu'il y a instauration d'un *numerus clausus*, qui est une mesure de stabilisation et d'équilibre du marché de l'emploi. On comprend qu'il pourrait être par exemple du ressort de l'état de fixer, en fonction des résultats économiques et de l'état du marché de l'emploi, pour chaque trimestre, un nombre de postes maximum à

pourvoir dans un secteur donné. Le travail de recrutement et de répartition locale des postes pourrait ainsi être confié aux corporations, qui connaissent la situation sur le terrain.

Une autre fonction de la corporation est « d'être porteuse, pour ceux qui font partie d'elle, du soin de faire face aux contingences particulières, ainsi que du soin de la culture requise [en vue] de la capacité à être intégré. » Le rôle d'amortisseur social joué par la corporation est ici explicite : la corporation doit garantir à ses membres une certaine sécurité sociale, face aux aléas que peuvent être la maladie, le décès d'un proche ou d'un associé, une baisse ponctuelle d'activité. Dans la mesure où HEGEL pense la corporation comme une extension de la famille, et est même selon ses propres termes une « seconde famille »⁵⁶, on peut faire l'hypothèse qu'elle se charge également d'assurer une forme de pension aux personnes âgées. Au passage, l'auteur ajoute que la corporation a une fonction de formation professionnelle, puisqu'elle doit rendre possible l'acquisition de la culture (c'est à dire de l'ensemble des savoirs techniques, théoriques et éthiques) nécessaires à son intégration, y compris à des individus qui lui sont étrangers. Cette dimension d'enseignement professionnel est particulièrement intéressante, et anticipe de plusieurs décennies l'institution de celui-ci en Allemagne.

Enfin la corporation assure à ses membres une reconnaissance et un statut sociaux. Le membre de la corporation « est quelque chose », de par sa simple appartenance à cette institution, et n'a besoin « d'aucune autre attestation externe pour faire la preuve de ses capacités. » « Maillon de la société universelle », ses intérêts particuliers sont en quelque sorte tirés vers l'universel (et donc pour HEGEL, vers le haut) par ceux de la corporation qu'il se doit de défendre. « Il a ainsi son honneur dans son état ». On retrouve donc, à une échelle plus petite, certains aspects de « l'état universel » qui est le propre des fonctionnaires : une conscience d'appartenir à une totalité d'ordre supérieur et un fort sentiment éthique encourageant à promouvoir les intérêts de l'institution.

L'institution de la corporation hégélienne est, au moins pour une partie, une réponse à l'instabilité qui marque la société civile. Il nous faut maintenant nous intéresser plus précisément comment HEGEL définit et prend en compte les phénomènes sociaux que sont la pauvreté et la précarité. En effet, si les corporations assurent une protection à leurs membres, qu'en est-il pour ceux qui ont perdu leur emploi ou qui, pour des raisons diverses, ne sont pas aptes à l'exercice d'un métier correspondant à « l'état d'entreprise » ?

56 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §252, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, p. 412.

2. Prise en compte du phénomène social de pauvreté ou de misère de masse dans le système hégélien

2.1. La misère de masse, une préoccupation hégélienne

Morale, pauvreté et charité

La philosophie hégélienne, bien qu'elle soit avant tout connue pour sa puissance d'abstraction et de conceptualisation, reste cependant et avant tout une philosophie humaniste. Nous nous efforcerons de montrer ici que, bien qu'absorbé par ses cours et la rédaction d'une bibliographie conséquente, le philosophe a toujours gardé au fond de lui un souci de l'être humain. C'est notamment ce qui lui fait prendre assez tôt ses distances avec les thèses de SMITH, qui vont dans le sens d'une dé-régulation totale de l'économie et confient la gestion des inégalités au mystérieux concept de « main invisible », qui n'a pas de réelle justification empirique. Le paragraphe 140 des *Principes de la Philosophie du Droit*, consacré à la morale, est assez révélateur du souci qu'a HEGEL pour les démunis :

« Or la subsomption sous le Bien de n'importe quel contenu né de mon bon plaisir résulte immédiatement pour soi du fait que ce Bien abstrait, puisqu'il n'a pas le moindre contenu, se réduit entièrement à signifier en général quelque chose de positif, - quelque chose qui a validité à un égard quelconque, et qui peut aussi, selon sa détermination immédiate, valoir comme une fin essentielle – par exemple, faire du Bien aux pauvres, prendre soin de moi, de ma vie, de ma famille, etc.⁵⁷ »

La hiérarchisation des exemples donnés est assez révélatrice : se préoccuper des pauvres passe avant même prendre soin de soi, il s'agit ici d'une priorité. On peut sans doute aussi expliquer cette hiérarchie par le contexte religieux : HEGEL reste inscrit dans une culture chrétienne protestante, où la charité est l'un des principaux devoirs du croyant et où une richesse excessive est moralement associée à une déviation, puisque l'humilité voire l'austérité sont au fondement de la doctrine luthérienne. Le passage suivant comporte, dans le même paragraphe, une seconde référence à la pauvreté :

⁵⁷ G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §140, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, p. 301.

« Le vol (pour faire du Bien aux pauvres [...] : on en fait de cette manière, à cause de l'aspect positif de leur contenu, une bonne intention, et par là une bonne action. »

Ici HEGEL va encore plus loin puisqu'il relativise la portée d'une action légalement répréhensible, à condition qu'elle soit faite dans le souci d'aider son prochain. C'est une reprise hégélienne du thème de Robin des Bois un peu inattendue mais qui montre une nouvelle fois à quel point aider ceux dans le besoin constitue pour HEGEL une priorité. Plus encore, cet exemple signifie que l'auteur a conscience que certaines injustices dans la distribution de la richesse sont telles qu'elles peuvent justifier que l'on puisse associer, du moins sur le plan théorique, une valeur positive à des actions illicites. Le voleur au grand cœur ne semble pourtant pas pouvoir être un membre pleinement éthique de la société civile, puisque enfreindre une loi, même avec une bonne intention, entre en flagrante contradiction avec la rigueur que HEGEL exige d'un fonctionnaire : détourner de l'argent en faveur des pauvres résulterait malgré tout en une corruption de l'État. Pour autant la pensée morale hégélienne garde une flexibilité dont le kantisme strict est incapable ; quitte à rendre possibles certaines contradictions qui relèvent après tout de la nature humaine.

La pauvreté laborieuse, un nouveau concept

Il ne faudrait pas pour autant penser que la conception hégélienne de la société soit empreinte de naïveté : la pauvreté ou misère qui préoccupe HEGEL concerne assez clairement les travailleurs pauvres. La prise en compte de ce phénomène social est l'un des apports essentiels de la philosophie hégélienne, comme le souligne Christine NOËL :

« Dans ce cadre l'examen de la question de la misère à laquelle se livre HEGEL est particulièrement original. Tandis que la plupart des penseurs libéraux du XIX^{ème} siècle expliquaient le processus de paupérisation par la paresse des indigents ou une incapacité physique ou mentale de travailler, HEGEL analyse la misère comme la marque d'un défaut de la société civile susceptible d'ébranler l'ordre politique et social. Selon Domenico LOSURDO, « la misère se présente chez HEGEL comme une question sociale, qu'il ne suffit pas d'expliquer par la présomption de paresse ou par toute autre caractéristique de l'individu tombé dans la misère (LOSURDO D., 1992, p.192).⁵⁸ »

58 Christine NOËL, *Hegel et les insuffisances du marché, le politique face à la pauvreté laborieuse*, Revue Philosophique de Louvain, 2005, IV, tome 103, n°4, p. 379.

Comme on l'a évoqué en introduction, la paresse et l'infirmité sont en effet jusque là invoquées pour expliquer l'état de ceux qui ne parviennent pas à subvenir à leurs propres besoins. Dans la logique qui est celle de la société chrétienne, la misère est le juste châtement qui frappe ceux qui se sont rendus coupables du pêché capital de paresse. Or le paresseux, c'est celui qui manque de volonté ou de la force morale nécessaire pour prendre en main son existence. HEGEL est conscient que cette explication ne suffit aucunement à décrire la réalité d'une couche de la société qui travaille dans des conditions souvent pénibles sans pour autant parvenir à s'enrichir de la moindre manière, et qui se situe donc dans l'impossibilité de répondre à ses besoins et à ceux de ses proches. La menace sociale évoquée dans la citation précédente est bien réelle, car le jeune HEGEL a été contemporain de la Révolution Française qu'il a suivi de près, et sait que le sentiment d'injustice nourri par les couches les humbles de la société est un feu qui couve et qui est susceptible de se raviver au moindre prétexte. L'inégale répartition des richesses est la cause principale de ce sentiment d'injustice, or l'Allemagne du début du XIX^{ème} siècle compte un certain nombre de familles nobles ou marchandes très prospères ; ainsi qu'une cour royale qui mène grand train.

Le problème de la misère vient bien pour HEGEL du fait que la société civile, qui correspond à l'état d'entreprise, se trouve livrée à elle même parce que, déconnectée du corps politique, il n'existe pas de cadre légal qui permettrait d'y introduire une part d'éthicité. Les particularités et les satisfactions, qui correspondent aux intérêts individuels égoïstes, sont donc libres de s'étendre à l'infini, sans aucune considération pour autrui :

« La société civile, dans ces oppositions et leur complication, offre le spectacle du dérèglement, de la misère, ainsi que de la corruption physique et éthique commune à l'un et à l'autre⁵⁹. »

Dans les notes qu'il ajoute au paragraphe, HEGEL fait référence aux « sociétés antiques » ; c'est pourtant bien d'une critique politique qu'il s'agit. L'addition à ce paragraphe rappelle ce qui constitue au fond une faiblesse originelle de l'homme : l'auteur y évoque l'incapacité manifeste qu'a l'homme de rester maître de ses désirs, thème classique de la philosophie morale. HEGEL y fait aussi référence à la conception de la cité idéale évoquée dans *La République* de PLATON : pour lui, les mesures extrêmes proposées par PLATON pour que la classe des gardiens reste incorruptible ne sont pas compatibles avec sa propre

59 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §185, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, p. 352.

conception de la liberté :

« L'état platonicien voulait exclure la particularité [;] mais cela n'est d'aucune aide, car un tel remède contredirait au droit infini qu'a l'idée de donner libre cours à la particularité.

HEGEL semble donc, dans la recherche d'une solution à la misère, exclure a priori toute intervention étatique autoritaire visant à établir ou rétablir une forme d'équité. L'histoire lui donnera sans doute raison, puisque les tentatives autoritaires de planification de l'économie n'ont pas su, au XX^{ème} siècle, se maintenir durablement : on ne peut ici qu'admirer la clairvoyance socio-politique hégélienne.

Les réponses que la société contemporaine de HEGEL apporte à la misère sont, de l'aveu même de l'auteur et avec la prudence qui le caractérisent, insuffisantes :

Obligation d'éducation

Le passage de la famille à la société civile est, comme on l'a vu, un moment nécessaire au cheminement de l'individu vers l'autonomie et la conscience éthique. Or, selon HEGEL, lorsque l'individu parvenu à la maturité quitte la cellule familiale, c'est la société civile qui prend le relais comme « famille universelle ». Dans toute famille, l'enfant se doit de respecter ses parents et les parents se doivent de pourvoir à l'éducation de leur enfant ; c'est cette relation réciproque que HEGEL développe dans les paragraphes 238 : « Ainsi, l'individu est devenu fils de la société civile, laquelle a tout autant de revendications envers lui qu'il a de droits sur elle » et « Dans ce caractère de famille universelle [qui est le sien], elle a, face à l'arbitre et à la contingence des parents, l'obligation et le droit d'avoir un contrôle et une influence sur l'éducation, dans la mesure où celle-ci a trait à la capacité à devenir membre de la société [...], de la même manière, elle a l'obligation et le droit, dans la mesure où des dispositions communes peuvent être prises à cet égard, de les prendre ».

On pourrait d'abord penser à une forme de contradiction du système hégélien, puisque l'État y est défini comme une institution éthique qui doit intervenir le moins possible dans la vie de la société civile. Le commentaire de Jean-François KERVÉGAN éclaire cependant ce dernier paragraphe : il faut bien comprendre que ce n'est pas de l'état qu'il s'agit ici, mais bien

de la société civile elle-même, ce qui fait sens dans le cadre de la comparaison proposée par l'auteur. Il est très intéressant de voir que l'auteur inclut dans ces devoirs l'obligation de pourvoir à une éducation permettant à l'individu hors-système d'intégrer (ou de ré-intégrer) la société civile ; car cela montre à quel point le système hégélien se veut inclusif et laisse toujours à l'individu l'espoir d'une valorisation sociale, pour peu qu'il soit animé d'une volonté d'améliorer sa situation. Il faut mettre ces remarques en perspective avec celles que nous avons faites sur la corporation : c'est bien à ces institutions pleinement intégrées à la société civile et à ses particularités que revient ce rôle d'éducation, que l'on pourrait définir comme une formation professionnelle qualifiante à laquelle s'ajoute des éléments « d'éducation à la citoyenneté », pour reprendre le terme moderne. Autrement dit, il est du devoir de la société civile de proposer à celui qui est dans le besoin et qui est dans l'impossibilité matérielle de subvenir à ses besoins – on peut ici évoquer le phénomène du chômage – l'accès possible à un métier, en lui fournissant tant les savoirs techniques que les éléments éthiques, qui sont, comme on l'a vu précédemment, les deux critères qui doivent être ceux du recrutement des travailleurs.

2.2. Les raisons historiques et sociales de la pauvreté au début du XIX^{ème} siècle : indigence et précarité.

On peut partir, en ce qui concerne le concept de pauvreté, de la définition qu'en donne aujourd'hui l'INSEE, et qui est harmonisée au niveau européen :

« Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.⁶⁰ »

Si une telle définition ne permet pas d'analyser le contexte prussien du début du XIX^{ème} siècle avec une grande précision, elle a cependant le mérite de donner un ordre de grandeur qui puisse servir de point d'appui à notre réflexion. Il en ressort également, et c'est important dans le contexte du début de l'ère industrielle, qu'une personne qui travaille peut être pauvre, car l'écart de 60% de niveau de vie ne correspond pas celui d'une personne sans logis qui se retrouve à vivre de mendicité : l'écart serait alors bien supérieur.

60 INSEE, *Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté*, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

Il est évident que les inégalités de niveau de vie ne sont pas à l'époque de HEGEL un fait nouveau, de fait elles semblent être aussi anciennes que la civilisation, et certainement plus que l'invention de la monnaie. Des classes sociales fondées sur la richesse sont déjà formalisées à l'époque de la République romaine : les relations entre les patriciens, riches et nobles héritiers de la tradition et les plébéiens, la foule urbaine qui travaille et que les premiers méprisent (c'est particulièrement évident dans les textes des auteurs connus comme « agronomes latins » qui nous sont parvenus) sont souvent tumultueuses, donnent occasionnellement lieu à des émeutes et entretiennent une instabilité politique. Durant la période féodale, la vie s'organise autour d'un système de castes figées, où la condition dépend directement de la naissance. La Renaissance permet, notamment en Italie septentrionale et autour de la Mer du Nord aux marchands de s'enrichir considérablement et de faire prendre une place importante au négoce, activité qui consiste à échanger des marchandises ou à les assurer. Dans le même temps, la situation des petits paysans, artisans et travailleurs manuels ne s'améliore pas : guerres, famines et épidémies ponctuent le cours des siècles alors que la noblesse continue de lever des impôts qui laissent aux premiers tout juste de quoi vivre. Ce n'est pas un problème tant que la vie politique se joue dans les cours de châteaux et de forteresses pratiquement imprenables ; la mise au point du canon et du mousquet va toutefois faire évoluer les choses, donnant potentiellement à l'homme du peuple le moyen d'abattre les plus épaisses murailles, alors que la population augmente lentement et que les villes ou municipalités deviennent de plus en plus importantes.

Les miséreux – Victor HUGO écrira en 1862 *Les misérables* – sont ceux qui manquent de tout et qui sont dans le malheur extrême, vivant au jour le jour et devant souvent mendier pour obtenir de quoi se nourrir. Il y a certainement une partie de la population inapte au travail d'artisanat ou de fabrique parce qu'inadaptée ou « éloignée de l'emploi ». Les jeux d'argent sont une des rares distractions de l'époque, et des revers de fortune trop fréquents peuvent rapidement faire basculer n'importe qui dans cette situation. On peut aussi imaginer, en prenant comme exemple les conséquences de la Guerre Mondiale de 1914-1918 qu'une partie des conscrits mobilisés lors des guerres n'arrive pas à retourner à la vie civile, du fait du traumatisme vécu : ce sont des individus manifestement sains, mais qui sont hantés par des terreurs qui prennent la forme de comportements en apparence irrationnels. De plus, comme l'a beaucoup souligné HEGEL, la famille reste la première cellule de solidarité ; or épidémies et autres contingences de la vie peuvent laisser des enfants orphelins ou des vieillards sans

aucune ressource. Enfin, il faut prendre en compte le phénomène de mortalité infantile qui reste très élevé et incite les familles à mettre au monde de nombreux enfants, souvent plus de 10 ; or il peut arriver que les enfants se portent bien et deviennent une charge à laquelle leurs parents modestes ne peuvent faire face. Un mari mort à la guerre, une femme morte en couches peuvent également placer un parent isolé dans une situation socialement insupportable, et on comprend que tresser des paniers ou couper du bois, même 16 heures par jour, ne suffise pas à assurer la subsistance d'une grande famille. La prostitution est également une réalité et les femmes concernées se trouvent hors de tout cadre légal ou moral, ne pouvant espérer même la charité. La précarité est donc l'ordinaire pour toute une frange de la population urbaine, qui vit tant bien que mal dans les extensions urbaines que l'on nomme les faubourgs, hors des enceintes médiévales. Notons que HEGEL prend soin de définir la misère comme une injustice de nature strictement sociale :

« On ne peut pas parler d'une injustice de la nature à propos de la répartition inégale de la possession et de la fortune, car la nature n'est pas libre et n'est donc ni juste ni injuste. (...) Nul ne peut revendiquer un droit contre la nature. Par contre en société toute carence (du droit) se transforme immédiatement en injustice dirigée contre telle ou telle classe sociale »⁶¹.

Le courant réaliste de la littérature nous permet d'avoir un aperçu des conditions de vie au début du XIX^{ème} siècle. En France, les tentatives d'arrêt du travail ou de protestation même pacifique sont impitoyablement réprimées, comme en témoigne cet extrait de *Lucien LEUWEN*, roman de STENDHAL écrit en 1834, que cite Jérôme LALLEMENT⁶² :

« Le surlendemain, à quatre heures du matin, LEUWEN fut réveillé par l'ordre de monter à cheval. Il trouva tout en émoi à la caserne. Un sous-officier d'artillerie était fort affairé à distribuer des cartouches aux lanciers. Les ouvriers d'une ville à huit ou dix lieues de là venaient, dit-on, de s'organiser et de se confédérer. Le colonel Malher parcourait la caserne en disant aux officiers de façon à être entendu des lanciers :

– Il s'agit de leur donner une leçon qui compte au piquet. Pas de pitié pour ces b...-là. Il y aura des croix à gagner [...]. « Me voilà [pensait Lucien LEUWEN] allant sabrer des tisserands, comme le dit élégamment M. DE TASSIGNIES. Si l'affaire est chaude, le colonel sera fait commandeur de la

61 G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, §49, P.U.F, trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^e édition 2013, p. 197-198.

62 Jérôme LALLEMENT, *Pauvreté et économie au XIX^{ème} siècle*, 2010, Cahiers d'économie politique, n°2, pp. 119 à 140.

Légion d'honneur, et moi je gagnerai un remords. » [...] Enfin le régiment déboucha dans la grande rue marchande de la ville ; tous les magasins étaient fermés, pas une tête aux fenêtres, un silence de mort. On arriva sur une place irrégulière et fort longue, garnie de cinq ou six mûriers rabougris et traversée dans toute sa longueur par un ruisseau infect chargé de toutes les immondices de la ville ; l'eau était bleue, parce que le ruisseau servait aussi d'égout à plusieurs ateliers de teinture. Le linge étendu aux fenêtres pour sécher faisait horreur par sa pauvreté, son état de délabrement et de saleté. Les vitres des fenêtres étaient sales et petites, et beaucoup de fenêtres avaient au lieu de vitre, du vieux papier écrit et huilé. Partout une vive image de pauvreté qui saisissait le cœur, mais non pas les cœurs qui espéraient gagner la croix en distribuant des coups de sabre dans cette pauvre petite ville. Le colonel mit son régiment en bataille le long de ce ruisseau. [...] À la nuit tombante, on tira un coup de pistolet, mais personne ne fut atteint. [...] Sur les dix heures du soir, on s'aperçut que les ouvriers avaient disparu. À onze heures, il arriva de l'infanterie, à laquelle on remit les canons et l'obusier et à une heure du matin, le régiment de lanciers, mourant de faim, hommes et chevaux, repartit pour Nancy. »

Cet extrait de roman a le mérite de dépeindre la réalité crue qui est celle d'une petite ville ouvrière de province de l'Est de la France au début du XIX^{ème} siècle : pas de tout à l'égout, une petite activité industrielle et manufacturière qui se mêle à l'habitat avec toutes les nuisances et l'insalubrité que cela peut générer, une population désespérée qui travaille dur mais ne gagne pas de quoi se vêtir décentement, enfin un État qui en seule guise de réponse fait parler la poudre ou l'acier, de peur que les désordres locaux ne se répandent aux villes voisines et ne fassent tache d'huile. En effet, avant même la pensée marxiste il existe des tentatives d'organisation et de protestation de la population ouvrière : tant qu'elles restent locales, faute d'une organisation à l'échelle nationale, celles-ci n'ont que très peu d'importance, la production manufacturière d'une petite ville de province ne représentant pas un coup d'arrêt pour l'économie d'un État. La crainte des dirigeants est bien celle d'une révolution qui puisse les déposséder de leur autorité politique et de leurs privilèges. En ce sens, la monarchie française de Louis-Philippe décrite par le roman de STENDHAL est assez proche du Royaume de Prusse des années 1830.

Certains sont cependant reconnus comme réellement inaptes, et entrent dans la catégorie des infirmes. Au début du XIX^{ème} siècle, il n'est pas question de pension d'invalidité, et handicapés mentaux, physiques, mutilés de guerre mais aussi vieillards incapables de travailler sont réduits à la mendicité et à dépendre des œuvres de charité qu'organisent

localement les lieux de culte, la charité étant après tout l'une des obligations du chrétien.

Les nations maritimes que sont l'Angleterre, la France, ou les Pays-Bas sont devenues des puissances coloniales et peuvent promettre aux démunis valides de trouver la fortune outre-mer. Jeunes hommes et femmes en quête d'une meilleure vie émigrent massivement vers les nouveaux territoires qui deviendront, dans le cas des États-Unis d'Amérique, des nations à part entière avec leurs propres difficultés. La colonisation est donc un remède temporaire permettant de contrôler la pauvreté ; encore faut-il posséder de tels territoires. L'Allemagne, bien qu'elle commerce depuis des siècles par voie maritime en Mer du Nord, n'a pas une telle tradition maritime, car les états indépendants qui la composent soit n'ont pas accès à la mer, soit sont trop petits pour entretenir une flotte de guerre permettant de prendre possession de nouveaux territoires ; et une partie de sa jeunesse émigre sans beaucoup de formalités vers des nations telles que les États-Unis, ce qui n'améliore pas la situation, car leur travail outre-mer ne profite pas à l'économie allemande.

On peut ici reprendre l'analyse de la pauvreté par Jérôme LALLEMENT qui éclaire la lecture de David RICARDO, économiste et philosophe britannique contemporain de HEGEL. Selon lui, la grande pauvreté des travailleurs européens du début du XIX^{ème} siècle est étroitement liée au développement du capitalisme : en termes hégéliens, on pourrait dire que les intérêts des ouvriers et des capitalistes sont antagonistes. La pauvreté est également le résultat mathématique d'une croissance démographique qui dépasse celle d'une économie prussienne mise à mal par les guerres napoléoniennes (qui n'ont proportionnellement pas causé dans les rangs des coalisés autant de morts qu'en France) et qui ne bénéficie pas directement de l'essor économique des bassins houillers de la Ruhr et de la Sarre. Notons enfin que le terme de « paupérisme » apparaît en Angleterre en 1823 pour se substituer à celui de « pauvreté » : c'est le signe du début d'une réelle prise de conscience politique de ce phénomène social⁶³.

2.3. Pistes envisagées par HEGEL pour y remédier : vers une ré-organisation de la société ?

Entre État-providence et capitalisme sauvage

63 Jean-Claude BOURDIN, *Hegel et la « question sociale » : société civile, vie et détresse*, sur OpenEdition, <https://doi.org/10.4000/rgi.832>

On a vu que la position de HEGEL vis-à-vis de la pauvreté naît d'un double constat. D'une part, la théorie économique libérale appliquée telle quelle implique inévitablement une inégalité dans la distribution des richesses d'un état, qui se retrouvent capitalisées entre les mains d'un petit nombre, laissant la majorité laborieuse se partager une fraction de ce que l'on nommerait aujourd'hui le produit intérieur brut. D'autre part, solutionner la question de la pauvreté par la généralisation d'aides sociales risque d'entretenir une partie de la population dans la dépendance, sans pour autant l'inciter à trouver un emploi : il est évident que l'économie de l'État est alors destinée à la stagnation. Une part de compétition, c'est-à-dire d'opposition entre intérêts particuliers est nécessaire à la réalisation de l'État et définit le moment éthique de la richesse qu'est la société civile. Pour autant, l'auteur reconnaît que la situation sociale de son époque est, dans le contexte de cette société proprement injuste, et que le maintien d'un *status quo*, qui est la voie explorée par l'état Prussien, ne peut mener que tôt ou tard à une révolution ce qui n'est pas non plus souhaitable. HEGEL se définit également en opposition à FICHTE, qui plaide pour sa part pour l'instauration d'un État-providence fort et autoritaire, allant jusqu'à parler d'un « État commercial fermé ». Christine Noël résume ainsi la position hégélienne :

« Le raisonnement de HEGEL est le suivant. Toute mesure ou contrainte ou de contrôle des pouvoirs publics sur les activités des individus en impliquerait d'autres visant à en assurer l'efficience et cela à l'infini. On ne peut pas légiférer sur l'activité sans initialiser un processus non maîtrisable d'inflation juridique qui conduit à l'édification d'un état omniprésent ».

La pauvreté, une forme de fatalité ?

Une autre caractéristique du propos de HEGEL est qu'il n'affirme pas vraiment la possibilité d'une disparition totale de la pauvreté. C'est ici que la position de l'auteur est quelque peu ambiguë, car il est conscient du gouffre qu'il peut y avoir entre la formulation d'une théorie d'économie politique et sa mise en œuvre à grande échelle. Il y a du particulier dans l'être humain, et la pauvreté est l'une des manifestations de cette particularité : le système-même des besoins implique qu'il peut parfois y avoir un décalage entre les intérêts des individus. En vérité HEGEL ne croit pas en l'idée d'une « main invisible » que SMITH invoque

de manière un peu suspecte pour assurer que les relations d'interdépendance qui unissent les membres du marché seront toujours assimilables à une parfaite correspondance. C'est en un sens « trop beau pour être vrai », et HEGEL est un philosophe pleinement conscient des réalités de son temps : il ne voit autour de lui aucun signe d'un éventuel recul de la misère, qui semble rester une constante macabre. Le paragraphe 244 montre à quel point l'auteur a conscience du phénomène :

« La déchéance d'une grande masse [d'individus] au-dessous d'un certain mode de subsistance, mode qui se règle de lui-même comme celui qui est nécessaire à un membre de la société, - et partant, le fait que cette déchéance conduit à la perte du sentiment du droit, de la rectitude et de l'honneur qu'il y a à subsister par son activité propre et son travail, - produit l'engendrement de la populace, lequel, à son tour, apporte en même temps avec soi la facilité accrue de concentrer des fortunes disproportionnées en peu de mains. »

Le paragraphe 245 est intéressant en ce qu'il fait l'hypothèse des conséquences d'une redistribution artificielle de la richesse produite :

« Si l'on imposait à la classe plus fortunée la charge directe de maintenir la masse qui se dirige vers la pauvreté dans la situation de son mode de vie normal, ou si les moyens directs [permettant de le faire] étaient présents-là dans une autre propriété publique (hôpitaux, fondations, monastères fortunés), la subsistance des nécessiteux serait assurée sans être médiatisée par le travail, ce qui irait à l'encontre du principe de société civile et du sentiment que les individus qui en font partie ont de leur subsistance par soi et de leur honneur [;] ou bien elle serait médiatisée par du travail (grâce à l'occasion donnée de l'accomplir), et la masse des productions serait ainsi augmentée [;] [or] c'est la surabondance de celles-ci et dans le défaut de consommateurs en proportion (ils sont eux-mêmes producteurs) que réside précisément le mal, lequel ne fait ainsi que s'accroître de l'une et de l'autre manière. »

Le fait que les membres de la société tirent précisément leur fierté ou leur « honneur » du fait de subvenir à leurs propres besoins tient une place centrale dans la vision hégélienne de la société éthique. Cette thèse implique que toute tentative consistant à aider un individu en lui redistribuant une part de la richesse est vouée à l'échec. En effet, d'une part il est évident que cette redistribution aura un poids sur le dynamisme économique de la société prise en son ensemble : elle se traduira par un impôt que l'on peut supposer proportionnel au revenu. Or

une telle répartition risque de décourager les vocations aux carrières les plus prestigieuses : pourquoi devoir étudier des années si cela n'apporte en fin de compte que le droit de payer davantage d'impôts ? D'autre part, et cette difficulté semble irréductible, il n'est pas vraisemblable que cette aide apportée à l'individu assisté apporte une satisfaction réelle. Car s'il reçoit d'autrui sa subsistance, alors il ne peut pas en tirer « un sentiment d'honneur ou sa satisfaction ». Le processus de redistribution est donc susceptible de faire des individus assistés des mécontents malgré eux, parce qu'ils n'ont pas au départ conscience qu'une part de leur mal-être tient au fait de ne pas se suffire à eux-mêmes.

Remarquons que HEGEL évoque, pour limiter les effets de ce dernier problème, de recourir à une « médiatisation par le travail », c'est-à-dire de procurer l'aide sociale sous la forme d'un travail effectué pour le compte de l'État. L'auteur montre que le remède est alors pire que le mal : assigner un travail de manière arbitraire à des individus sans emploi va inévitablement mener à une augmentation de la production ; or ce travail, étant « artificiel » dans le sens où il ne répond pas à un besoin issu naturellement du système des besoins, va créer, en termes économiques modernes, une offre qui ne correspond pas à une demande. HEGEL a suffisamment étudié l'économie pour comprendre que cela mène inévitablement à un effondrement des prix sur le marché, ce qui est la pire chose qui puisse arriver à une économie libérale : c'est le mécanisme même de la dépression économique.

« Il apparaît clairement en cela que, malgré l'excès de fortune, la société civile n'est pas assez fortunée, c'est-à-dire qu'elle ne possède pas suffisamment, en la richesse qu'elle a en propre, pour remédier à l'excès de la pauvreté et à l'engendrement de la populace. »

HEGEL aboutit donc à cette conclusion quelque peu paradoxale : certes la société civile conçue à partir du système des besoins conduit à un excès de richesse et à une inégale répartition de celle-ci ; mais le coût d'une remédiation au problème de la pauvreté sera toujours supérieur à cet excès de richesse.

Remarquons que Jean-François KERVÉGAN insiste sur le fait que HEGEL ne souhaite pas ici mettre à l'index les politiques sociales, mais qu'il veut s'assurer que les conséquences de celles-ci soient pleinement connues. HEGEL assume une position difficile que peu d'auteurs arrivent à accepter : celle d'affirmer qu'il ne détient pas de remède souverain à la question de la pauvreté.

La voie médiane

Nous affirmerons donc avec Christine NOËL que HEGEL crée une voie qui lui est propre, entre ultra-libéralisme smithien et état planifié fichtéen, où l'individu précaire qui souhaite activement améliorer son sort peut compter sur le soutien des corporations, structures professionnelles qui ne dépendent pas directement de l'état mais plutôt d'une forme « d'union des métiers ». Le terme le plus approprié en français moderne serait peut-être celui de « chambre de commerce », lieu qui n'existe qu'en temps que structure socio-économique et où chaque secteur d'activité gère les aspects de l'économie qui lui sont propres, prenant également la responsabilité de la formation professionnelle et d'enseignement de la « culture d'entreprise » correspondante.

2.4. Perspectives hégéliennes sur la société civile contemporaine

Le sens de l'histoire

Force est de constater que bon nombre des intuitions hégéliennes se sont réalisées dans l'histoire. La situation sociale et politique en Prusse finit par exploser et les prussiens se révoltent en 1848, dans les sillages des révolutions françaises et italiennes, et obtiennent une constitution qui leur garantit des droits inaliénables. La possibilité d'un état social omniprésent et autoritaire se réalise quelques décennies plus tard en Russie où le tsar a refusé de voir le destin de ses homologues européens. L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques souffrira des problèmes identifiés par HEGEL : une économie qui peine à produire de la richesse, un ordre social qui tend à décourager les initiatives, et un régime politique totalitaire qui finit par s'imposer par la force à son propre peuple.

D'une manière générale, l'intuition hégélienne en économie politique, consistant à trouver un « juste milieu » s'est avérée être la bonne. Les périodes de dé-régulation et de spéculation sauvages ont mené à des krachs boursiers désastreux ; les différentes expériences socialistes n'ont été concluantes que dans la mesure où elles ont su s'adapter et intégrer l'économie libérale : c'est typiquement l'exemple de la Chine, où le pragmatisme économique l'a emporté sur les crispations idéologiques, et où le strict minimum de libertés personnelles a été accordé aux citoyens : droit de se nourrir, droit d'accéder à des soins, droit de se divertir et

de voyager.

Sociétés civiles modernes et social-démocratie

De nos jours, toutes les sociétés démocratiques intègrent la question sociale à leur politique économique, y compris les États-Unis d'Amérique, où la tradition de l'économie libérale est sans doute, avec l'Angleterre, la plus fermement implantée, une aide médicale minimale a récemment été adoptée (lois *ObamaCare*). Il n'est plus possible de concevoir un État moderne sans prendre en compte la question de la pauvreté. Les démocraties apportent, dans des proportions différentes, des aides financières aux personnes handicapées et leur réserve dans la mesure du possible un certain nombre d'emplois, leur proposant cette « médiation par le travail » qui est bénéfique lorsqu'elle ne concerne qu'un petit nombre. L'éducation au moins élémentaire est prise en charge par les États, et chaque individu est au moins théoriquement libre de choisir le métier qui lui convient le mieux. On reconnaît même un droit à la ré-orientation et à la formation professionnelles, qui permettent de garantir l'efficacité du travailleur en limitant la démotivation et vont dans le sens d'une meilleure souplesse du marché de l'emploi. L'éducation à la citoyenneté, à la « vie éthique » est devenue une réalité intégrée aux programmes d'enseignement, et les entreprises privées choisissent leurs candidats sur des critères qui incluent autant la compétence technique que la « culture d'entreprise ». Ces entreprises sont parfois regroupées en grands groupes, parfois multinationaux : les américains les nomment « corporations ». « *Corporate identity* » renvoie à « identité de groupe (d'entreprises) », une traduction qui semble faire beaucoup de sens du point de vue hégélien : n'est-ce pas là une forme de réalisation de l'esprit éthique de la richesse dans l'état d'entreprise ?

La fin du travail ?

L'abstraction ultime du travail causée par sa dématérialisation numérique a fait ressurgir la question de la fin du travail. Tout d'abord celui de la finalité, du sens que prend ce travail alors qu'il est de plus en plus rare de pouvoir admirer l'œuvre achevée comme produit du travail. La valeur qui ressort de l'objet fini et qui honore son artisan, le sentiment de fierté qui résulte de la contemplation du fruit de la création achevée, ces sentiments qui pour

HEGEL sont au cœur du bon fonctionnement de la société civile semblent de plus en plus lointains. Certes l'artisanat en temps que tel existe encore, mais bien souvent la commande se fait à distance sur catalogue et la livraison passe par des acteurs intermédiaires. S'il n'a pas complètement disparu, il relève davantage de la curiosité et du luxe que d'une réelle participation à l'économie. Le retour récent de la menace épidémique (rappelons que HEGEL fut emporté par le choléra) a permis de confirmer ce que certains avaient déjà prédit : le lieu de travail n'est plus, dans la plupart des cas, strictement nécessaire à l'activité proprement dite. Est-il encore vraiment utile de travailler ? On peut dans certains cas se demander si maintenir la population au travail n'est pas devenu un moyen de maintenir l'ordre social et de limiter les coûts.

Il est évident que l'alimentation, dans le contexte d'une population mondiale qui ne cesse de croître, reste un enjeu nécessaire et aura toujours besoin, même dans les conditions de production intensive les plus extrêmes, d'une supervision humaine. Le concept d'état de subsistance a quant à lui bel et bien disparu : le paysan, qui porte parfois le titre d'ingénieur agronome, ne produit plus que dans de rares cas pour son propre usage : il n'a généralement pas le matériel et les connaissances nécessaires pour transformer directement sa production brute en bien de consommation alimentaire. Nous achetons souvent des aliments produits sur un continent, transformés sur un autre et vendu sur un troisième. L'état d'entreprise s'est tellement diversifié qu'il semble vertigineux d'en entreprendre l'inventaire. Pour autant, la petite industrie manufacturière comme la comprend HEGEL semble reculer dans une proportion inverse à celle du développement économique de l'État. Il existe encore des lignes d'assemblage où des ouvriers répètent à longueur de journée des gestes répétitifs, mais elles sont maintenant presque l'exclusivité du sous-continent asiatique. Le sous-état du négoce a connu une inflation spectaculaire et une « industrie des services », concept inconnu à l'époque de HEGEL, a vu le jour et représente en France comme en Allemagne l'essentiel de l'économie. Enfin, la fonction publique tend nettement à la dématérialisation et à une diminution des effectifs : le contribuable est aujourd'hui tenu de déclarer en ligne ses revenus et les précepteurs d'impôts ont été remplacés par des machines.

La production elle-même, fait inconcevable du temps de HEGEL, est aujourd'hui « délocalisable » : la quête incessante visant à faire baisser les coûts amènent à des cauchemars logistiques. Des objets de consommation destinés à un marché local sont produits à l'autre bout de la planète par des travailleurs étrangers. Inversement, on fait parfois venir de

la main d'œuvre étrangère pour produire des biens que l'on revend ensuite outremer. Aujourd'hui, la mécanisation est proche de son acte ultime : les machines apprennent à produire des machines, et tôt ou tard, le facteur humain sera posé en termes de variable aux « particularités » imprévisibles qu'il vaudra mieux garder hors du processus de production. Celle-ci dépasse les limites terrestres : le XXI^{ème} siècle s'annonce déjà comme celui de la commercialisation de l'espace intersidéral. Ces transformations de l'économie opposent plus que jamais « l'esprit à la nature » : l'homme en est parvenu à rendre son environnement localement inhabitable. L'animal est devenu une compagnie, un bien de consommation ou une attraction susceptible d'attirer des curieux.

L'écart entre pauvres et riches ne fait que s'accroître alors que les capacités de production ne cessent d'augmenter. L'affirmation formulée par HEGEL se vérifie : la société a beau s'enrichir, elle ne s'enrichit pas assez pour que les plus pauvres aient de quoi vivre dignement, ne serait-ce que parce que ces critères de dignité sont eux-mêmes fonction de l'enrichissement de la société. Au-delà des mesures sociales à l'intérieur des états, l'aide à la pauvreté doit désormais se penser comme un dispositif mondial : il apparaît évident que les nations les plus fortunées doivent contribuer au développement des plus modestes et que l'égoïsme forcené ne peut que mener à des désastres sanitaires ou nucléaires. HEGEL ajouterait sans doute un quatrième stade à l'éthicité : l'Union Européenne, institution rassemblant des États souverains, est étrangement semblable, à une échelle différente, à l'État pensé par HEGEL. D'une manière similaire, elle interfère le moins possible avec la vie quotidienne des citoyens et du marché : c'est souvent à travers de réglementations et de taxes indirectes que son influence se fait sentir. On peut penser que HEGEL aurait été satisfait de voir une monnaie universelle s'imposer en Europe, en dépit de résistances locales.

Conclusion

Hegel a sans conteste su innover la pensée d'économie politique de son temps. L'analyse et la prise en compte qu'il fait du phénomène de la pauvreté et de son impact sur le statut du travailleur dans la société civile permet de penser celle-ci dans une perspective dynamique, qui vise à l'universel et transcende les régimes politiques de l'époque. Après lui, la notion de travail prend une valeur éminemment positive et définit le statut social de l'individu. L'imbrication du système des besoins issu de l'idéologie libérale anglo-saxonne dans un État

éthique qui tient compte du phénomène social de la pauvreté et des particularités individuelles permet de poser les bases théoriques des sociétés démocratiques modernes. HEGEL a su dans les *Principes de la Philosophie du Droit* comprendre les implications futures du processus d'industrialisation et de mécanisation de l'économie, et prévoir que l'augmentation exponentielle de la production de richesses n'abolirait en rien le phénomène des inégalités sociales. Bien qu'imparfait car encore très lié au phénomène de reproduction sociale, le modèle de la corporation comme secteur d'activité professionnelle organisé ouvre la voie à une gestion non-gouvernementale de la question du travail.

Bibliographie

Sources primaires

G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, P.U.F., trad. Jean-François KERVÉGAN, 3^{ème} édition, 2013.

GANS Eduard dans G.W.H. HEGEL, *Principes de la Philosophie du Droit*, Additions, P.U.F., trad. Jean-François KERVÉGAN, 3e édition, 2013

Sources secondaires

Classement alphabétique

ANDRÉ Jean-Marie, [*Recherches sur l'otium romain*](#), Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 1962, n°52, via Persée.

BLAY Michel, dir., *Grand Dictionnaire de la Philosophie*, Larousse, gallica.bnf.fr

BODÉ Gérard, *Chronologie de l'enseignement technique, des origines à 2000*, CNRS.

BOURDIN Jean-Claude, [*Hegel et la « question sociale » : société civile, vie et détresse*](#), sur OpenEdition.

BRAS, Gérard, *Hegel lecteur de Smith*, compte-rendu établi par Jeanne SZPIRGLAS.

BRASSEUL Jacques, *Genèse de l'État-providence et naissance de la social-démocratie : Bismarck et Bernstein*, 2012, Les tribunes de la santé, n°34.

CAMPAGNOLO Gilles dans *Hegel, Penseur du droit* (dir. Jean-François KERVÉGAN et Gilles MARMASSE, *Modernité de la production et production du monde moderne. Travail et richesse selon Hegel*.

CHEVALIER Émile., [*Les salaires au XIXème siècle*](#), BnF, reproduction éd. 1886.

CLARK Colin, *Conditions of Economic Progress*, 1940

DERANTY Jean-Philippe, *La reconnaissance hégélienne et ses enjeux pour la philosophie*

politique et sociale contemporaine, 2009, Politique et Société.

DERANTY, Jean-Philippe, *Théorie de la valeur, travail et reconnaissance : l'ontologie sociale dans les écrits d'Héna*.

DUDLEY Kirk, *Europe's population in the interwar years*, édition 1969, Taylor & Francis.

HAUPT Heinz-Gerhard : *La survivance des corporations au XIX^{ème} siècle : une esquisse comparative*, Revue du Nord, tome 76, Oct.-Déc. 1994.

HUSSON François, *Artisans français : une étude historique. Les Charpentiers*, Bibliothèque Nationale de France, gallica.bnf.fr.

INSEE, [France, portrait social](#), éd. 2020

INSEE, Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté,

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

KERVÉGAN Jean-François, *Hegel et l'hégélianisme*, Que sais-je ?, 3^e édition 2017 – n°1029.

KRAUS Antje, *Quellen zur Bevölkerungs-, Sozial-, und Wirtschaftsstatistik Deutschland 1815-1875*, II, *Quellen zur Berufs- und Gewerbestatistik Deutschlands 1816-1875 : Preußen Provinzen*, 1989, Boppard.

LALLEMENT Jérôme, [Les économistes et les pauvres, de Smith à Walras](#), 2012, L'économie politique, n°55, via Cairn.info

LEFÈVRE Jean-Pierre et MACHEREY Pierre, *Hegel et la société civile*, « le système des besoins ».

MALIA Martin, *L'Allemagne luthérienne, 1517-1555, La Réforme comme semi-révolution*, trad. Laurent BURY, 2008, III, Histoire des révolutions, pp. 87-134, cairn.info

MARCHAND Olivier & THÉLOT Claude, *Deux siècles de travail en France : population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, 1991, INSEE Études.

MARCONI Cyrille, *Des « ateliers de charité » aux « ateliers municipaux »*. *Le pouvoir municipal grenoblois face au droit du travail (1846-1848)*, Revue d'Histoire et de la Protection Sociale, 2016, n°9, pp.135-153.

MOLINIER Jean, *L'évolution de la population agricole du XVIII^{ème} siècle à nos jours*,

Économie et Statistique, n°91, 1977, pp. 79-84.

NOËL Christine, *Hegel et les insuffisances du marché, le politique face à la pauvreté laborieuse*. Revue Philosophique de Louvain.

RENAULT Emmanuel, *Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ?*; 2011, Actuel Marx n°49, via cairn.info.

RINGER Franz, *La segmentation des systèmes d'enseignement, Les réformes de l'enseignement secondaire français et prussien, 1865-1920*, Actes de la recherche en sciences sociales, 2003, n°49

ROUSSEL Danny, [*Revue philosophique et théologique de Laval \(Québec\)*](#), Vol. 73, n°3, 2017, pp. 345-359

RUDNIKA J., *Statistiken zur Armut in Deutschland* (Statistiques sur la pauvreté en Allemagne), Statista, 08/06/2021.

STENDHAL, *Lucien Leuwen*

Annexes

1. Enki BARTHEL, [Population active et emploi par grand secteur de 1806 à 1990](#)
 2. MACHAHN, [Croissance des effectifs dans différents secteurs de l'économie de 1846 à 1871.](#)
- Source : *Wachstum der Beschäftigten nach Wirtschaftsektoren in Deutschland 1846-1871*
(Zahlen nach Sozialgeschichtliches Arbeitsbuch 1v, S.52)